



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

Rapport annuel 2000-2001

**Contribuer
à l'essor de
l'innovation
au Canada**

www.opic.gc.ca

Canada

OPIC  CIPO

Cette publication est disponible électroniquement à partir du site Web de l'OPIC :
www.opic.gc.ca

Vous pouvez aussi obtenir cette publication sur demande sous une forme adaptée à vos besoins particuliers.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le :

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2^e étage
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.gc.ca

Heures d'ouverture : 8 h à 16 h 45

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, veuillez communiquer avec le :

Centre des publications
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 953-5054
Télécopieur : (819) 953-8998

Autorisation de reproduction

Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par tout moyen, sans frais et sans autre autorisation de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée, dans le but d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit identifié comme étant la source de l'information et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'information reproduite ni comme ayant été faite en association avec l'OPIC ou avec l'approbation de celui-ci.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication dans un but commercial, veuillez envoyer un courriel à :

Copyright.Droitsdauteur@pwgsc.gc.ca

Note : Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N^o de catalogue RG41-2001
ISBN 0-662-66036-6
53561 B



Contient 50 p. 100 de
papier recyclé dont
20 p. 100 de fibre
post-consommation.

Rapport annuel 2000-2001

**Contribuer à
l'essor de
l'innovation au
Canada**

www.opic.gc.ca

Vision, mission et valeurs

Vision

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

favoriser

l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI)
et l'exploitation des renseignements en la matière;

encourager

l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;

administrer

les divers volets du régime de la PI au Canada
(brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et
topographies de circuits intégrés); et

promouvoir

les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

Valeurs

Intégrité
Efficacité
Équité
Confiance
Respect
Amélioration continue

Notre engagement à l'égard du service au client



**Office de la propriété
Intellectuelle
du Canada**

Un organisme
d'Industrie Canada

**Canadian
Intellectual Property
Office**

An Agency of
Industry Canada

Par téléphone

Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue de votre choix.

Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, les messages d'accueil de nos boîtes vocales et nous fournissons un autre numéro pour un service immédiat.

Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

Nous nous occupons de vous dans les trois minutes suivant votre arrivée, et ce, dans la langue officielle de votre choix, durant les heures normales de bureau.

Nous vous dirigeons ou accompagnons, au besoin, dans les cinq minutes suivantes, vers la personne qui saura répondre à votre demande de renseignement.

Nous faisons en sorte que vous puissiez rencontrer un spécialiste dans les 20 minutes suivant votre arrivée.

Correspondance générale

Nous correspondons avec vous dans la langue de votre choix.

Nous répondons à votre correspondance dans les quatre semaines suivant sa réception, ou nous vous expliquons le motif du retard.

Suggestions

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos services et à nous suggérer des façons de les améliorer.

Si vous avez des questions ou des plaintes à formuler et si vous ne pouvez régler le problème avec la personne avec laquelle vous avez traité, vous pouvez demander à parler à son superviseur ou à son directeur.

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont le superviseur ou le directeur a traité votre demande, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone ou par la poste. Nous nous engageons à vous donner une réponse dans les 10 jours ouvrables suivants.

Si vous êtes satisfait du service, veuillez nous en informer!

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9

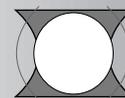
Renseignements généraux : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : www.opic.gc.ca

Canada

CIPO  OPIC

Table des matières

	Message du président	1
	Introduction	3
	Une vision et des priorités stratégiques renouvelées	4
Section 1	Initiatives organisationnelles	5
1.1	• Amélioration des services	5
1.2	• Gouvernement en direct et commerce électronique	6
1.3	• Ressources humaines	6
1.4	• Fonction moderne de contrôleur	7
Section 2	Fonctions de base	8
2.1	• Activités	8
2.1.1	• Brevets	8
2.1.2	• Marques de commerce	11
2.1.3	• Droits d'auteur	12
2.1.4	• Dessins industriels	13
2.1.5	• Topographies de circuits intégrés	14
2.1.6	• Diffusion de l'information	14
Section 3	Cadres de la PI	17
Section 4	États financiers vérifiés	20
Section 5	Renseignements financiers supplémentaires	30
Section 6	Stratégie en matière de TI	32
Section 7	Statistiques et indicateurs financiers	34
Section 8	Informations supplémentaires	61



Message du président



Les changements profonds et récents que nous vivons sur le plan économique, social, technologique et scientifique – et il en reste encore d'autres à venir – continuent d'avoir un grand retentissement sur le monde de la propriété intellectuelle (PI). L'octroi de droits de PI cristallise, à un stade bien précis, la créativité, la connaissance et le savoir-faire avec le potentiel économique qui fait partie intégrante de l'innovation, de la création de richesses et de la croissance.

En tant qu'organisme mandaté au Canada pour conférer ces droits et fournir d'autres services au public, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) s'efforce de se tenir à la fine pointe du service et du savoir afin de rendre justice au rôle que nous jouons et de servir le public de la manière la plus efficace et rentable qui soit. Nous devons évoluer au même rythme que les innovateurs et leurs idées qui, eux aussi, se tiennent à la fine pointe des changements scientifiques ou technologiques.

Notre nouvel « énoncé de vision » est le reflet de ces idées et de ces responsabilités :

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Cet énoncé de vision continuera d'inciter le personnel et la direction à examiner d'un œil critique le travail que nous accomplissons, ainsi que la façon dont nous pouvons l'accomplir mieux ou de façon différente dans l'intérêt des clients au Canada et à l'étranger, d'Industrie Canada et du gouvernement.

Parmi les activités que nous avons entreprises cette année, celles qui suivent ont contribué dans une large mesure aux plans que nous avons établis et aux décisions que nous avons prises.

- **Évaluation de la qualité selon la méthode de Baldrige**

La direction de l'OPIC a reconnu qu'il était utile de comparer nos services et nos produits à une norme reconnue pour bien comprendre où nous nous situons. L'évaluation de Baldrige a permis d'étudier sérieusement la qualité de notre rendement. Les résultats de cette initiative ont suggéré à la direction de nouvelles orientations à suivre, en mettant l'accent sur des stratégies d'amélioration du service, la gestion des relations avec les clients et le meilleur usage possible de la technologie (Gouvernement en direct et le commerce électronique).

- **Renouvellement des ressources humaines**

Pour répondre à la demande de services de PI, nous avons lancé un vaste programme de recrutement d'examineurs de brevets et de marques de commerce. Cette initiative n'est qu'une partie de l'engagement pris envers nos clients et nos employés en vue de disposer des ressources humaines bien formées et bien équipées dont nous avons besoin pour mener à bien notre mandat.

- **Examen du mandat du Conseil du Trésor relatif au fonds renouvelable**

L'OPIC est un organisme de service spécial (OSS), qui relève d'Industrie Canada. La viabilité financière de l'OPIC a été démontrée clairement au cours de l'année financière grâce à l'examen du cadre de référence et de la viabilité des fonds renouvelables effectué par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). L'examen préliminaire que le SCT a effectué en 2000-2001 a permis de confirmer que le Fonds renouvelable de l'OPIC ne présentait aucun problème.

- **Ententes internationales**

L'année écoulée a été l'aboutissement de cinq années d'efforts pour conclure une entente internationale en ce qui a trait au Traité sur le droit des brevets (TDB). Ce traité vise à harmoniser entre les membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) les normes administratives relatives à la PI.

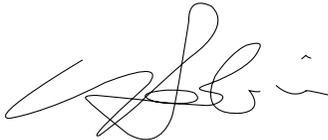
L'OPIC a joué un rôle important pour ce qui était d'obtenir l'accord nécessaire à la conclusion de cet instrument qui façonnera, de nombreuses années durant, la collaboration relative à la PI.

- **Projet de loi omnibus sur la PI**

Au cours de l'année 2000-2001, l'OPIC a lancé une série de consultations conçues pour cerner les problèmes d'administration de la PI d'envergure nationale et internationale dont il faudra traiter dans le cadre d'un projet de loi omnibus sur la PI.

Le personnel de l'OPIC est résolu à améliorer nos services et à agir en consultation avec nos clients, de manière à nous acquitter plus efficacement de notre mandat et à faire en sorte que notre énoncé de vision devienne réalité.

Le président,
commissaire aux brevets et
registraire des marques de commerce,



David Tobin

Introduction

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est un organisme de service spécial (OSS) relevant d'Industrie Canada. L'OPIC contribue à la croissance économique du Canada de deux manières : premièrement, il accorde ou enregistre les droits de propriété relatifs aux cinq différentes formes de propriété intellectuelle (PI) : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés; deuxièmement, il met à la disposition du public les détails concernant les nouvelles innovations enregistrées au Canada, favorisant ainsi l'expansion des activités économiques.

De cette façon, l'OPIC appuie le mandat d'Industrie Canada, qui consiste à aider les Canadiens à devenir plus productifs et plus compétitifs au sein de l'économie du savoir.

Outre le grand public, l'OPIC compte un certain nombre de groupes clients distincts :

- les demandeurs de la protection que confère la PI;
- les agents qui représentent les demandeurs;
- les exploitants du régime de la PI;
- le milieu des affaires canadien.

En examinant les inventions qui sont déjà protégées, les entreprises découvrent des secteurs industriels particuliers, trouvent d'éventuels partenaires à qui des licences pourraient être accordées, résolvent des problèmes techniques et évitent de répéter des recherches déjà effectuées.

L'OPIC applique les dispositions législatives et réglementaires qu'établit le Canada dans le domaine de la PI afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins actuels et futurs de ses clients et contribuent le mieux possible à l'économie canadienne. En outre, l'Office travaille avec divers groupes internationaux, régionaux et bilatéraux, tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en vue d'améliorer la façon dont la PI est administrée partout dans le monde, facilitant ainsi la protection de la PI pour les inventeurs et les entreprises au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre de ses fonctions, l'OPIC reçoit de vastes quantités d'informations. Il tient des dossiers sur les renseignements que contiennent les demandes de droits de PI. Tous les documents auxquels le public a accès sont situés dans des bases de données, dont un grand nombre sont maintenant accessibles par Internet. En outre, l'OPIC continue d'étendre ses capacités en matière de commerce électronique à l'intention de ses clients canadiens et étrangers.

Au cours de l'année écoulée, l'OPIC a accompli d'importants progrès au chapitre de l'amélioration des services fournis à ses clients. En se concentrant sur le recrutement et le maintien en fonction de personnes compétentes, ainsi qu'en adoptant les techniques des plus modernes, l'OPIC a réalisé des améliorations notables sur le plan des opérations. Il poursuivra ses efforts de manière à ce que le régime canadien de la PI puisse prendre de l'expansion et contribuer à améliorer la qualité de vie et le niveau de vie de tous les Canadiens.

Une vision et des priorités stratégiques renouvelées

L'évaluation selon la méthode de Baldrige

Soucieux d'améliorer les services fournis à sa clientèle, l'OPIC a procédé à une évaluation approfondie de la qualité à l'automne 2000, en recourant aux critères de Baldrige concernant l'excellence du rendement. Cette évaluation – dite de Baldrige – a mené à l'établissement d'une série de priorités en matière d'amélioration des services, auxquelles a souscrit le Comité de direction de l'OPIC.

À la suite de la rétroaction reçue dans le cadre de l'évaluation de Baldrige, l'OPIC a révisé sa vision stratégique afin de confirmer son engagement en ce qui concerne l'amélioration des services. L'énoncé de vision révisé situe manifestement les services à la clientèle et l'innovation à l'avant-plan des efforts de l'organisation.

Nouvel énoncé de vision de l'OPIC

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour l'essor qu'il donne à l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

Priorités stratégiques de l'OPIC

Dans le cadre d'une série de retraites et de forums de planification tenus entre les mois de novembre 2000 et janvier 2001, cinq priorités stratégiques ont été définies pour la période de planification de 2001 à 2005, à l'appui de l'objectif d'amélioration des services de l'OPIC.

- 1) Offrir des produits et des services rentables, opportuns et de haute qualité qui répondent aux besoins des clients.
- 2) Assurer la réussite de l'OPIC, comme participant clé au développement économique du Canada, dans un contexte national et international en évolution, grâce à un cadre de PI souple et moderne.
- 3) Implanter un programme de sensibilisation durable afin d'accroître la sensibilisation, les connaissances et l'utilisation efficace par les Canadiens de la PI.
- 4) Mettre en place une stratégie détaillée et continue relative aux ressources humaines qui permet à l'OPIC d'être un milieu de travail de choix.
- 5) Exploiter un système de gestion des affaires de calibre international.

Section 1 : Initiatives organisationnelles

1.1 Amélioration des services

Contexte

En réponse au phénomène de la mondialisation et aux changements technologiques, les gouvernements du monde entier ont entrepris d'examiner l'efficacité des produits et des services conçus pour favoriser la compétitivité des entreprises et répondre aux demandes relatives à un meilleur accès des citoyens à leurs gouvernements ainsi qu'à des services améliorés de la part de ces derniers.

Au Canada, le cadre de gestion du gouvernement fédéral intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* a mis en lumière plusieurs initiatives importantes à moyen terme, dont la prestation de services centrée sur les citoyens. Dans cette optique, le Conseil du Trésor a prescrit que les ministères fassent état d'une augmentation de 10 pour cent du degré de satisfaction de la clientèle d'ici l'année 2005.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a pris comme engagement de fournir des produits et des services de haute qualité qui répondent aux besoins de ses clients. Il est indispensable de connaître les besoins actuels et futurs de ses clients si l'on veut apporter des changements organisationnels qui soutiennent une amélioration constante des services.

Gestion des relations avec les clients

Prenant appui sur les connaissances, l'expérience et la rétroaction découlant de l'évaluation de la qualité de Baldrige, l'OPIC aborde l'amélioration des services sous un angle plus vaste, axé sur la gestion de la qualité. L'engagement qu'il a pris de fonctionner selon un système de gestion des affaires de calibre international incite la direction à axer ses efforts sur la qualité dans l'ensemble de l'organisation.

Dans ce contexte, l'OPIC a entrepris d'élaborer un cadre de gestion des relations avec les clients (GRC) qui renforce les rapports entretenus avec les clients et améliore les services. La GRC est axée sur une détermination soignée des besoins, une prestation adaptée des services et une attention constante accordée à l'évolution des besoins de la clientèle.

Cadre d'amélioration des services de l'OPIC

L'engagement de l'OPIC à l'égard de l'amélioration des services est axé sur les domaines clés suivants :

- les besoins de la clientèle et la satisfaction de ces derniers;
- la prestation électronique de services;
- l'amélioration des niveaux de service;
- la gestion et la mesure du rendement;
- la diffusion de l'information;
- les ressources humaines.

En ce qui a trait aux besoins des clients, les délais d'exécution liés à l'examen des brevets ont nettement diminué, de 36 mois qu'ils étaient en 1995 à environ 25 mois. D'impressionnantes diminutions ont aussi été réalisées dans le domaine du droit d'auteur.

Au cours de l'année, des politiques et des systèmes de gestion ont été implantés à l'appui des activités de base liées à l'amélioration des services. L'OPIC continue de suivre et d'évaluer régulièrement plus de 70 normes de service. (Ces normes de services sont énumérées à la section 8.)

Les futures initiatives en matière d'amélioration des services seront mises en œuvre par étape à compter de l'année 2001-2002.

L'étape I couvre la période de 2001-2002 et est axée sur l'établissement des fondements d'une stratégie d'amélioration des services à long terme, qui comporte un sondage de base sur le degré de satisfaction de la clientèle, l'implantation du concept de la GRC au sein de l'OPIC et l'amélioration de l'accès à nos services au moyen de diverses initiatives liées au commerce électronique et à la diffusion de l'information.

L'étape II couvre la période de 2002 à 2004 et vise à donner plus d'extension aux fondements établis en mettant l'accent sur la mesure du rendement, la gestion basée sur les faits et l'élaboration de processus.

L'étape III couvre la période de 2003 à 2005. L'accent sera mis sur l'évaluation des progrès de l'organisation au point de vue de la réalisation de ses objectifs en matière d'amélioration de services, ainsi que de la formulation de nouveaux objectifs pour le cycle suivant.

1.2 Gouvernement en direct et commerce électronique

Contexte

L'initiative du gouvernement fédéral appelée Gouvernement en direct (GED) exige que, d'ici 2004, les Canadiens puissent consulter « en ligne » tous les services gouvernementaux importants, et ce, au moment et à l'endroit de leur choix. Le ministère dont relève l'OPIC, soit Industrie Canada, en donnant suite à son mandat qui consiste à faire du Canada le pays le plus branché au monde, a décidé d'atteindre cet objectif d'ici l'année 2003. L'OPIC s'est engagé à atteindre l'objectif de l'initiative du GED que le gouvernement canadien a fixé, de même que l'objectif à plus court terme d'Industrie Canada, soit de faire en sorte que tous les services puissent être consultés en ligne et entièrement « de bout en bout » d'ici au mois de décembre 2003.

L'exécution des priorités du gouvernement et du Ministère aura, pour l'OPIC, d'importantes conséquences. La concrétisation fructueuse des initiatives mènera à de grands changements dans la manière dont l'OPIC mène ses activités.

En 2000-2001, l'OPIC a dressé un plan d'action en matière de commerce électronique qui vise, d'un point de vue global, à le transformer en une organisation tout à fait « branchée », où l'ensemble des services à la clientèle et des opérations internes sont exécutés électroniquement. (Remarque : la section 6 analyse en détail les points saillants de ce plan.)

Réalisations concernant l'initiative GED

- Le Plan d'action en matière de commerce électronique est terminé.
- L'étape de la planification des besoins des utilisateurs de TechSource est amorcée.
- Le système frontal de commerce électronique a été intégré aux systèmes commerciaux.
- La fonction de recherche et de récupération de la base de données sur les brevets canadiens a été améliorée.

Soutien d'un réseau mondial de la PI

La notion de commerce électronique englobe la relation qu'entretient l'OPIC avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et d'autres offices de la propriété intellectuelle (OPI). L'OPIC prend part à l'élaboration et à la mise en œuvre de WIPONET, qui reliera tous les OPI en un réseau d'envergure mondiale.

L'OPIC continue aussi de participer activement à l'évolution et à l'adoption de normes mondiales régissant l'échange de données de propriété intellectuelle (PI), y compris les capacités de recherche mondiales. Les initiatives d'informatisation visant à soutenir la participation et la contribution de l'OPIC à l'élaboration de ces normes demeurent une priorité.

1.3 Ressources humaines

L'OPIC est déterminé à recruter et à maintenir en fonction un effectif capable de fournir des services de PI de calibre mondial. Le succès de cette initiative est directement lié à la réputation que nous avons, en tant qu'employeur, d'offrir : un travail stimulant; des possibilités de perfectionnement; une rémunération concurrentielle; et une reconnaissance du mérite.

En 2000-2001, nous avons consulté nos employés dans le cadre de forums des gestionnaires, et nous avons tenu compte de ce qu'ils ont déclaré lors du sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux. C'est en réponse à cela, et conformément à la recommandation découlant de l'évaluation de Baldrige, que nous avons établi la quatrième priorité stratégique : « mettre en place une stratégie détaillée et continue relative aux ressources humaines qui permet à l'OPIC d'être un milieu de travail de choix ».

La stratégie en matière de ressources humaines de l'OPIC sera parachevée en 2002-2003. Elle sera mise au point à la suite de consultations auprès d'un nombre représentatif d'employés de l'OPIC en 2001-2002, et portera sur les concepts suivants :

• **Recrutement** : détermination des secteurs où il y a une pénurie d'employés qualifiés, recrutement à l'externe de ressources humaines diversifiées et compétentes, et mesures destinées à donner suite aux résultats du sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux à propos des activités de recrutement internes.

• **Maintien en fonction** : planification de la carrière et de la relève, et règlement des questions ayant une incidence sur le bien-être au travail.

• **Renouvellement** : formation, apprentissage et perfectionnement des employés en poste.

En 2000-2001, environ le tiers de nos employés ont pris part à des ateliers destinés à les aider à dresser des plans d'apprentissage personnels. Cette initiative se poursuivra en 2001-2002, et aura pour objectif de faire en sorte que tous les employés mettent au point des plans d'apprentissage personnalisés qui serviront de fondement à une série d'activités de perfectionnement personnel et professionnel.

La Commission de la fonction publique a accordé à l'OPIC, à titre de principal employeur d'examineurs de brevets, un pouvoir de recrutement direct pour les postes de niveau SG-PAT-6 à SG-PAT-8. Cela s'ajoute au pouvoir de recrutement direct déjà consenti pour les postes de niveau SG-PAT-1 à SG-PAT-5. Les efforts de recrutement de l'OPIC serviront à attirer un effectif représentatif, diversifié et compétent. Notre intention est de recruter des diplômés de fraîche date et des spécialistes à mi-chemin de leur carrière en recourant à des activités publicitaires multimédias et à des campagnes de recrutement sur les campus universitaires.

Par ailleurs, le Conseil du Trésor a donné son aval à des augmentations salariales et à une indemnité provisoire pour les employés des niveaux SG-PAT-1 à SG-PAT-7. L'OPIC emploie plus de 150 examinateurs de brevets (SG-PAT) qui bénéficieront de ces hausses de salaire. Soucieux d'assurer la relativité des salaires entre ces employés et ceux qui se situent au niveau SG-PAT-8, l'OPIC a réussi à obtenir des hausses comparables pour ces employés exclus. Nous prévoyons que ces changements auront une incidence favorable sur notre capacité de recruter et de maintenir en fonction des examinateurs de brevets.

Nous savons que nos ressources humaines sont notre plus grand atout et nous croyons qu'il est important de reconnaître le mérite des employés. Cette année, nous avons souligné le rendement exceptionnel et la contribution marquante de 48 de nos employés, soit à titre individuel soit à titre collectif.

1.4 Fonction moderne de contrôleur

La fonction moderne de contrôleur est un élément de base de l'initiative du gouvernement intitulée

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Cette initiative est axée sur la modernisation de la gestion du gouvernement fédéral de manière à répondre à l'évolution des attentes et des priorités des Canadiens. La fonction moderne de contrôleur intègre des informations sur le rendement financier et non financier, met en œuvre des procédures avisées en matière de gestion des risques, assure l'établissement de systèmes de contrôle appropriés et met à jour les politiques de gestion connexes.

L'OPIC subit des pressions fortes et constantes en ce qui concerne les services de PI, et est résolu à y répondre tout en s'efforçant d'améliorer ses activités de planification stratégique, ses activités de surveillance du rendement et de présentation de rapports, ainsi que ses activités de gestion des risques, à l'appui des efforts que déploie le gouvernement fédéral pour que l'on incorpore des méthodes de contrôle moderne dans toutes les activités de gestion.

Examen du mandat et de la viabilité

Une étape importante de l'engagement que l'OPIC a pris à l'égard de la fonction moderne de contrôleur a été franchie cette année lorsque le Secrétariat du Conseil du Trésor a procédé à son examen pangouvernemental des mandats relatifs au fonds renouvelable et a déterminé que le Fonds renouvelable de l'OPIC et, partant, sa viabilité organisationnelle, étaient financièrement sûrs.

Depuis avril 1994, l'OPIC est financé au moyen d'un fonds renouvelable qui repose entièrement sur les droits perçus auprès des clients pour les services en matière de PI qui leur sont fournis. Ce fonds permet à l'OPIC d'avoir accès aux ressources nécessaires pour bénéficier d'un cadre de PI équitable et efficace et pour fournir des services de PI alignés sur les normes mondiales. L'OPIC a été en mesure de réaliser de gros investissements dans le domaine des technologies de l'information (TI) en vue de la mise en œuvre d'un milieu opérationnel tout à fait électronique, et il favorise ainsi l'innovation en s'efforçant de mieux faire connaître la PI au Canada et d'en promouvoir l'utilisation.

En continuant d'agir en tant qu'organisme de service spécial (OSS) financièrement viable et autonome, l'OPIC est en mesure de se servir de son surplus accumulé pour réinvestir dans les TI et d'autres initiatives stratégiques destinées à mieux servir les Canadiens.

Section 2 : Fonctions de base

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) accorde ou enregistre les droits de propriété liés aux cinq différentes formes de propriété intellectuelle (PI) : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. L'OPIC, grâce à ces fonctions de base, récompense et favorise l'innovation et l'utilisation de la PI en attribuant des droits de PI, en maintenant un cadre de PI souple, et en veillant à ce que les données de PI qu'il recueille soient mises à la disposition de tous les Canadiens et à l'étranger.

2.1 Activités

2.1.1 Brevets



La Direction des brevets reçoit, traite, classe et examine les demandes de brevets. Elle enregistre aussi des cessions ou des changements de titulaire, traite des acceptations, perçoit des frais et publie des informations sur les brevets. La Direction est le principal secteur d'activité de l'OPIC, et génère 78 pour cent des revenus de l'organisation.

La Direction a pour mandat de délivrer des brevets, ce qui permet de protéger l'inventeur et de diffuser des informations techniques, ainsi que de favoriser la création, l'adoption et l'exploitation d'inventions.

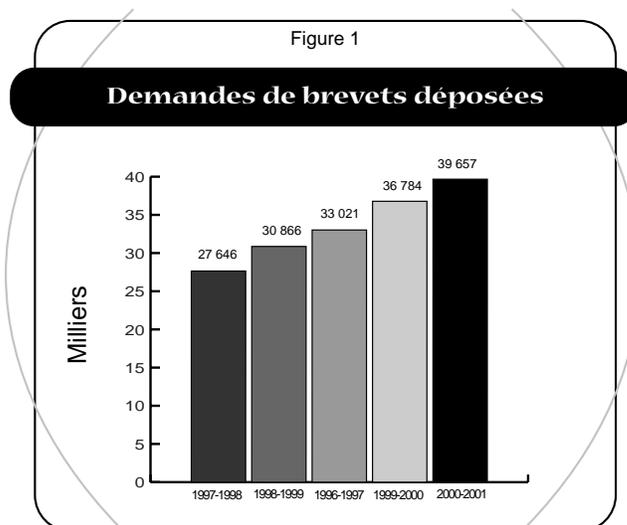
Les principaux clients de la Direction sont les demandeurs de brevets canadiens et étrangers, dont la grande majorité sont représentés par un agent de brevets. La liste des clients de la Direction comporte aussi : des tiers intéressés, des chercheurs, des scientifiques, des statisticiens, des économistes, des inventeurs, des entrepreneurs, des innovateurs, des professionnels de brevets, des instituts de recherche, des organismes internationaux, des universités, des offices étrangers, ainsi que des associations nationales et internationales dans le domaine de la PI.

Faits saillants, défis et possibilités

Amélioration des services

Au cours de l'année 2000-2001, la Direction des brevets a continué de mettre l'accent sur l'amélioration des services assurés à ses clients, et ce, malgré l'augmentation constante de la demande concernant ses services.

Au cours de l'année écoulée, un nombre croissant de demandes de brevets ont été déposées auprès de l'OPIC :



Voici les principales mesures qui ont été prises au cours de cette période au chapitre de l'amélioration des services :

- Le remaniement constant des processus liés aux activités concernant les brevets a permis de maintenir à quatre semaines les normes de service importantes, telles que la délivrance de certificats de dépôt et d'enregistrement, et ce, même si la charge de travail a presque doublé et si le nombre de membres du personnel opérationnel n'a pas augmenté.
- La création et la mise à jour des outils de travail conçus pour faciliter les services fournis aux clients ainsi que les rapports avec ces derniers. En voici quelques exemples :
 - la mise à jour du *Recueil des pratiques du Bureau des brevets* (MOPOP);
 - la conclusion de la schématisation des processus concernant les opérations des brevets.

En outre, le développement rapide du secteur de la biotechnologie et des méthodes commerciales oblige l'OPIC à surveiller de près les progrès qui sont réalisés dans ces domaines à l'échelon international. Par exemple, la Direction a participé à des consultations avec le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) à propos de la PI et de la biotechnologie, et axées principalement sur le brevetage des formes de vie supérieures.

Pour répondre à cet accroissement du nombre des demandes d'examen, 21 examinateurs de brevets de plus ont été embauchés au cours de l'exercice financier. Cette orientation concernant l'embauche, conjuguée à un accent plus marqué sur la formation et le maintien en fonction, se poursuivront à mesure que l'OPIC s'efforcera d'améliorer le service fourni à ses clients. À l'heure actuelle, les plans consistent à augmenter de 80, d'ici 2003-2004, le nombre des examinateurs de brevets.

En ce qui concerne les examens, la Direction a vu augmenter légèrement le délai d'exécution moyen concernant l'examen des nouvelles demandes, lequel est passé à 25 mois environ à compter de la date de la demande d'examen.

L'OPIC a traité d'une série de questions importantes liées à ses engagements en matière de service à la clientèle grâce à des contacts avec le milieu des brevets, tel que représenté par l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, l'Association du Barreau canadien, l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle, la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle, ainsi que le Comité de consultation mixte. Ce travail débouchera aussi sur diverses possibilités, comme l'établissement d'un cadre et de normes permettant de répondre aux demandes de brevets de très grande envergure

Gouvernement en direct et commerce électronique

Pendant que l'OPIC s'efforce de s'acquitter des engagements qu'il a pris en ce qui concerne l'initiative du Gouvernement en direct (GED) et le commerce électronique, l'organisation a entrepris de renouveler la plate-forme de l'ordinateur central réservé à son système de brevets – TechSource – en établissant un arrêté de projet conçu pour déterminer les besoins des utilisateurs.

L'OPIC tente également d'améliorer la façon dont ses clients consultent les informations en ligne. Un outil important à cet égard est la Base de données sur les brevets canadiens (BDBC), qui permet aux utilisateurs de faire des recherches, d'extraire des données et d'étudier des informations dans plus de 1,4 million de documents concernant les brevets canadiens. Une version électronique du système de classification des brevets canadiens est accessible en ligne afin de servir d'outil de recherche pour la BDBC. En réponse à la rétroaction des clients, d'autres améliorations seront apportées à la BDBC au cours de l'année 2001-2002.

Cadres internationaux de la PI

L'OPIC continue de prendre part à des discussions internationales sur la PI, et assure à cet égard un leadership stratégique.

L'OPIC a joué un rôle de chef de file dans le processus préparatoire quinquennal qui vise à simplifier et à améliorer les procédures administratives régissant les demandes de brevets, ainsi que dans les travaux relatifs à la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets, tenue à Genève (Suisse) aux mois de mai et de juin 2000.

L'harmonisation des procédures relatives aux brevets, que rend possible le Traité sur le droit des brevets (TDB) grâce à un système d'application simplifié et convivial, profitera à l'ensemble des utilisateurs. Tous les demandeurs, y compris les petites et les moyennes entreprises (PME), les inventeurs qui sont des particuliers et ceux des pays en développement, bénéficieront de la réduction des coûts et de la simplicité accrue du système.

À terme, les exigences concernant les demandes internationales soumises en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) seront incorporées dans les lois nationales et régionales. Cette mesure mènera à l'uniformisation mondiale des exigences et des procédures relatives à l'ensemble des demandes de brevets.

Face à l'évolution mondiale du milieu de la PI, l'OPIC a entrepris de réaliser, en consultation avec ses clients, une étude visant à déterminer s'il devrait être une administration chargée de la recherche internationale ou une administration chargée de l'examen préliminaire international.

Commission d'appel des brevets

La Commission d'appel des brevets est chargée de ce qui suit :

- procéder à un examen de la poursuite de demandes de brevets qui ont été rejetées aux termes de la décision finale d'un examinateur de brevets. Les examinateurs rejettent les demandes pour diverses raisons, notamment l'absence de nouveauté, l'évidence et l'absence d'objet brevetable, dans le cas des demandes qui visent directement des matières vivantes, des programmes informatiques et des méthodes en vue de faire des affaires. L'examen a pour but d'assurer l'uniformité des méthodes du Bureau des brevets et d'accorder au demandeur toutes les chances de remédier aux irrégularités que peut comporter sa demande. Les procédures soumises à la Commission peuvent, à la discrétion du demandeur, comporter une audition orale. La Commission prépare à l'intention du commissaire aux brevets une recoman-

datation qui consiste soit à appuyer l'examineur soit à renvoyer la demande à ce dernier en vue de poursuites ultérieures. Le requérant qui est insatisfait de la décision du commissaire aux brevets doit déposer un avis d'appel auprès de la Cour fédérale du Canada;

- procéder à un examen du même genre des poursuites concernant des demandes de dessins industriels lorsque l'examineur a rejeté une demande au motif que le dessin n'est pas original;
- régler les conflits entre deux demandeurs de brevets ou plus dont les demandes visent la même invention. Si une ou plusieurs des parties sont insatisfaites de la décision du commissaire aux brevets, elles peuvent interjeter appel auprès de la Cour fédérale du Canada;
- assurer l'application des dispositions de la *Loi sur les brevets*, qui permettent aux tiers de soumettre les antériorités et de demander qu'un brevet soit réexaminé;
- assurer l'application des dispositions de l'article 65 de la *Loi sur les brevets*, qui permet à un tiers de déposer une demande de licence obligatoire dans des situations où le titulaire d'un brevet aurait abusé des droits que lui confère le brevet;
- administrer le mécanisme qui établit l'examen d'admissibilité des agents de brevets et de marques de commerce.

Faits saillants, défis et possibilités

Le nombre de candidats à l'examen des agents de brevets continue de varier entre 110 et 120, ce qui impose au processus un fardeau administratif accru. Par contraste, le nombre de candidats à l'examen des agents des marques de commerce semble assez constant (de 30 à 40). Le nombre de conflits émanant de la Direction des brevets demeure stable.

2.1.2 Marques de commerce *Faits saillants, défis et possibilités*



La Direction des marques de commerce détermine si un propriétaire a le droit exclusif d'employer une marque de commerce à l'égard d'un ensemble précis de marchandises ou de services. Sous la direction du registraire des marques de commerce, la Direction tient le registre des marques de commerce, dans lequel sont inscrites toutes les marques de commerce déposées au Canada. La Direction diffuse des informations afin de sensibiliser le public aux marques de commerce, et procure aux propriétaires les renseignements dont ils ont besoin pour protéger leurs marques.

L'OPIC examine les demandes d'enregistrement de marques de commerce pour s'assurer que celles-ci satisfont à toutes les exigences de la *Loi sur les marques de commerce*. Si c'est le cas, la demande en question est publiée dans le *Journal des marques de commerce*, qui paraît chaque semaine. La marque de commerce qui ne fait l'objet d'aucune opposition peut être enregistrée.

Les décisions du registraire peuvent être portées en appel auprès de la Cour fédérale du Canada.

Depuis cinq ans, les demandes d'enregistrement de marques de commerce sont en hausse, à savoir 64 pour cent. Au cours de l'exercice 2000-2001, la Direction des marques de commerce a axé ses efforts sur la restructuration des processus opérationnels internes, ainsi que sur le recrutement de personnel de manière à réduire la charge de travail et les délais d'exécution. Les initiatives que la Direction a entreprises comprennent ce qui suit :

- l'embauche de 16 nouveaux examinateurs de marques de commerce en octobre 2000;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation de bout en bout, d'une durée de cinq mois, pour les nouveaux examinateurs;
- une version « en ligne » du *Journal des marques de commerce*;
- l'acquisition d'un nouveau service informatisé de recherche de marques de commerce;
- la mise en œuvre d'un système électronique de dépôt des demandes par les demandeurs;
- l'établissement et la mise en œuvre d'indicateurs de rendement relatifs aux marques de commerce;
- la création d'une équipe de restructuration interne.

L'un des engagements qu'ont pris l'OPIC et Industrie Canada consiste à offrir aux Canadiens un accès électronique aux services offerts. À l'heure actuelle, la Direction des marques de commerce reçoit 10 pour cent de ses demandes par voie électronique. L'initiative du commerce électronique concernant les marques de commerce permettra de transmettre électroniquement, via Internet, la gamme complète des documents relatifs aux marques de commerce, dont les demandes, la correspondance, les renouvellements et les enregistrements. Cette initiative comporte trois étapes.

- L'étape 1 permet de déposer les demandes d'enregistrement de marques de commerce par voie électronique.

- L'étape 2 comportera la transmission électronique des lettres adressées à nos clients ou provenant de ces derniers, de même que la réception électronique de toutes les transactions avec le Bureau des marques de commerce.
- L'étape 3 sera la mise en œuvre d'une infrastructure publique qui permettra de sécuriser les opérations financières. L'étape 1 est aujourd'hui terminée, et l'ensemble de l'initiative devait prendre fin d'ici 2002-2003.

Commission des oppositions des marques de commerce

La Commission des oppositions des marques de commerce est formée d'un président, de quatre membres et d'un agent d'audition aux fins de l'article 45. Chacun jouit de pouvoirs délégués par le registraire des marques de commerce pour tenir des audiences et rendre des décisions dans l'une ou l'autre des procédures litigieuses suivantes, ou les deux, en vertu de la *Loi sur les marques de commerce*.

Oppositions (article 38)

Après qu'une marque de commerce a été examinée, elle est annoncée dans le *Journal des marques de commerce*. À ce moment, toute personne peut s'opposer à l'enregistrement de la marque de commerce en produisant une déclaration d'opposition. La plupart des oppositions sont fondées sur des allégations de confusion entre la marque de commerce annoncée et la marque de commerce ou le nom commercial de l'opposant.

Procédures en radiation sommaire (article 45)

Toute personne peut demander au registraire d'exiger que le propriétaire d'une marque de commerce enregistrée fasse la preuve de l'utilisation de cette dernière au Canada. Si le propriétaire ne fournit pas de réponse convenable, l'enregistrement de la marque de commerce peut être supprimé du registre des marques de commerce.

Faits saillants, défis et possibilités

On a constaté durant l'année que le nombre des oppositions déposées s'était stabilisé aux environs de 1 150, mettant ainsi fin à la diminution des dernières années. Quant aux procédures découlant de l'article 45, la Commission a noté que le nombre de cas avait diminué de 850 à 690 en 2000-2001.

Des consultations ont repris avec le secteur privé au sujet de la révision des dispositions réglementaires en matière d'opposition de manière à simplifier la procédure d'opposition.

2.1.3 Droits d'auteur

Premier droit d'auteur canadien « Canada's Spelling Book »



Les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés sont tous gérés par la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels.

Conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, l'OPIIC est chargé de l'enregistrement des droits d'auteur au Canada. Un enregistrement signifie que la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels a enregistré les détails relatifs au droit d'auteur et a délivré un certificat confirmant un tel droit.

Sous la direction du commissaire aux brevets et du registraire des droits d'auteur, la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels tient le registre des droits d'auteur, dans lequel le public peut effectuer des recherches en vue d'obtenir des renseignements sur des droits d'auteur précis. La Direction fournit cette information gratuitement au grand public.

La Direction tient également un registre des cessions de droits d'auteur et des licences. Ainsi, le propriétaire d'un droit d'auteur peut enregistrer son intérêt dans la propriété d'un droit d'auteur acquis aux termes d'un contrat. Une cession permet de transférer une partie ou l'ensemble des droits relatifs à une œuvre. Le titulaire qui enregistre une cession ou une licence recevra un document officiel attestant le transfert de propriété. Les cessions qui sont enregistrées bénéficient d'une présomption de validité légale par rapport aux cessions qui n'ont pas été enregistrées.

Faits saillants, défis et possibilités

Pour l'OPIC et la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels, l'amélioration de la prestation des services revêt un intérêt prioritaire. Le Bureau, à l'instar des autres entités de l'OPIC, est tenu d'assurer aux Canadiens un accès électronique aux services qu'il dispense. Nos clients ont indiqué qu'ils apprécient la possibilité de présenter électroniquement une demande d'enregistrement de droit d'auteur. À la fin de l'exercice financier, environ 21 pour cent des demandes ont été soumises par l'entremise de notre circuit de commerce électronique.

En septembre 2000, l'OPIC a officiellement lancé le projet d'informatisation des droits d'auteur, qui donnera lieu à la création d'un nouveau système informatisé. Les clients auront accès au registre des droits d'auteur via Internet et seront en mesure d'enregistrer leurs œuvres en ligne.

2.1.4 Dessins industriels



La Division des dessins industriels reçoit, traite, classe, recherche et examine les demandes d'enregistrement de dessins industriels. Il enregistre aussi les cessions, les licences, les changements de propriété, et perçoit les taxes applicables. Ses principaux clients sont des fabricants (qui peuvent être de simples particuliers ou de vastes sociétés), dont la grande majorité sont représentés par des agents de brevets. Aucun droit de propriété ne peut être revendiqué à l'égard d'un dessin industriel à moins que celui-ci ait été enregistré. Le propriétaire d'un dessin industriel enregistré bénéficie d'une protection d'une durée de dix ans, à condition d'avoir acquitté les taxes périodiques.

La Division a pour mandat d'enregistrer des dessins industriels qui confèrent des droits exclusifs à leurs propriétaires et qui offrent une protection légale contre les contrefaçons. Une fois enregistrés, les dessins industriels sont rendus publics et consignés dans le registre que tient la Division. Ce registre est consulté par les clients de l'OPIC en vue de préparer le dépôt de nouvelles demandes et d'évaluer les cas de contrefaçon. Le registre est un outil de référence précieux, qui offre des informations chronologiques sur des innovations remontant à l'époque précédant

la Confédération; il peut aussi inspirer des améliorations susceptibles d'être apportées à des dessins existants.

Faits saillants, défis et possibilités

- Grâce à l'introduction de nouveaux postes de chercheur, la Division a amélioré les délais d'exécution des examens et accru les niveaux de production.
- En septembre 2000, l'OPIC a lancé la première étape du projet d'informatisation des dessins industriels, lequel consiste à informatiser tout l'ensemble du processus qu'applique la Division au traitement des dessins industriels. Cette première étape prendra fin en avril 2002. Deux étapes de plus sont prévues, qui porteront sur les activités de bout en bout liées au commerce électronique et à la diffusion d'informations.

2.1.5 Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés (TCI) sont la forme de PI la plus récente. Logées dans des microplaquettes, les TCI sont essentielles à la bonne marche de nos industries de l'information, des communications et du divertissement. Elles sont largement utilisées dans des domaines tels que la médecine et l'aérospatiale, et se retrouvent aujourd'hui dans un nombre croissant d'appareils électroménagers et de produits électroniques.

La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* est entrée en vigueur en 1993. Les propriétaires de TCI peuvent protéger leurs créations contre la contrefaçon au Canada en les enregistrant auprès du registraire des topographies.

2.1.6 Diffusion de l'information

Lorsque des innovateurs canadiens et étrangers cherchent à obtenir des droits de PI, des informations techniques et commerciales stratégiques sont rendues publiques grâce à la divulgation des éléments créatifs et des processus qui sous-tendent ces innovations.

L'OPIC veille à ce que cette masse de données et d'informations stratégiques soient recueillies non seulement dans les bases de données que l'OPIC crée et tient à jour, mais aussi qu'elles soient accessibles aux Canadiens. En agissant de la sorte, l'OPIC contribue à combler le manque de connaissances et d'innovations, ce qui est essentiel dans une économie axée sur le savoir.

Dans ce contexte, l'OPIC est résolu à exécuter un « programme de sensibilisation » durable qui sensibilisera davantage les Canadiens à la PI et amènera ces derniers à en faire un usage efficace.

Faits saillants, défis et possibilités

Cadre de sensibilisation de la PI

Pour élaborer et mettre en œuvre le cadre de sensibilisation de la PI, l'un des grands objectifs que l'OPIC a visés dans ce secteur, pour l'année 2000-2001, a consisté à réunir les préalables nécessaires à ce cadre et au plan d'action subséquent. L'OPIC a atteint cet objectif comme suit :

- en faisant des recherches sur les pratiques exemplaires concernant les principaux éléments à diffuser, et ce, à l'échelon tant national qu'international;
- en évaluant l'effet de ces programmes; et enfin,
- en préparant une première version du cadre de diffusion de l'OPIC.

Dans le *Rapport annuel de 1999-2000 – Le défi du nouveau millénaire*, il a été indiqué que les services fournis à nos partenaires dans les régions constituaient un nouveau défi. Plus précisément, le rapport a soulevé la question des conseillers régionaux en matière de PI, et celle du rôle que jouent ces derniers pour ce qui est de la prestation de services de consultation, de sensibilisation et d'éducation en matière de PI aux clients d'organismes intermédiaires et partenaires, aux bureaux régionaux d'Industrie Canada, aux petites et moyennes entreprises (PME), au secteur privé, au secteur de la recherche et au milieu universitaire. Voici un compte rendu des progrès de l'OPIC a faits pour ce qui est de répondre à ce défi :

- L'OPIC a réalisé auprès des organismes clients des régions un sondage qui a mené à l'établissement d'un plan d'action prévoyant la réorientation des services que nous fournissons aux clients dans les régions.
- Il a créé des possibilités de partenariat avec les centres de services aux entreprises du Canada (CSEC). Par exemple, les séances de sensibilisation et de formation destinées aux agents de la PI ont commencé par être présentées aux gestionnaires du CSEC de Halifax, en septembre 2000.
- Il a conclu avec le Centre canadien de l'innovation à Waterloo une entente de collaboration concernant la tenue de séances de formation en atelier.
- Il a examiné des possibilités de partenariat avec le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Au cours des cinq années à venir, l'OPIC continuera de mettre en œuvre son cadre de sensibilisation. Celui-ci fournira une approche structurelle à l'égard de la sélection et de l'exécution d'activités de sensibilisation fondées sur des pratiques exemplaires, sur les objectifs stratégiques de l'OPIC et sur les principes de la gestion de la qualité.

Gestion de l'information

L'OPIC a élaboré une stratégie de gestion de l'information axée sur les points suivants :

- élaborer des politiques et des normes organisationnelles;
- fournir aux employés des outils de gestion de l'information ainsi que la formation requise pour incorporer les méthodes de gestion de l'information dans tous les processus opérationnels;
- mettre en œuvre des solutions intégrées en matière de technologies de l'information (TI) en vue de gérer les documents électroniques et imprimés;
- fournir à sa clientèle de meilleurs produits et services d'information.

Services de PI accessibles en ligne

L'OPIC a fait montre de son engagement à l'égard de l'amélioration de la qualité des services à la clientèle accessibles en ligne comme suit :

- L'OPIC a mené au mois de février, via Internet, un sondage sur le degré de satisfaction de la clientèle en ce qui concerne son site. Les résultats des prochains sondages des clients de son site Web seront comparés aux résultats de ce premier sondage.
- En réponse aux commentaires des clients, l'OPIC a remanié son site Web, dont la nouvelle version a été lancée en juin 2001. Ce site concorde avec le nouveau site *Strategis* d'Industrie Canada et la politique de présentation uniforme du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- L'OPIC a mis au point une stratégie de communication pour la promotion de son site Web et du dépôt électronique concernant les droits d'auteur. L'OPIC a par la suite assisté à une augmentation de plus de 30 pour cent du nombre des dépôts de demandes de droits d'auteur faits par voie électronique.

Centre de services à la clientèle et Centre de ressources

Il y a deux autres moyens dont se sert l'OPIC pour diffuser à sa clientèle des informations sur la PI : le Centre de services à la clientèle et le Centre de ressources.

Le Centre de services à la clientèle est aujourd'hui le point central de réception des demandes de renseignements du public. Il joue un rôle capital pour ce qui est de la diffusion d'informations utiles en matière de PI en fournissant des services axés sur la clientèle et des produits de pointe. Il est possible de consulter sur support papier et par voie électronique les documents de source canadienne et étrangère en matière de PI.

Le Centre de ressources contient de nombreux éléments d'informations sur des questions canadiennes et étrangères en matière de PI, et étaye la documentation scientifique concernant les brevets. Il donne accès au catalogue public consultable en ligne et à divers outils de recherche, grâce à une application intranet.

Par ailleurs, l'OPIC contribue aujourd'hui au répertoire d'initiatives numériques canadiennes de la Bibliothèque nationale du Canada, et cette mesure favorise l'engagement pris à l'égard de la présence électronique du gouvernement canadien (GED) pour ce qui est de favoriser l'échange de ressources et d'informations.

Figure 2

Renseignements généraux

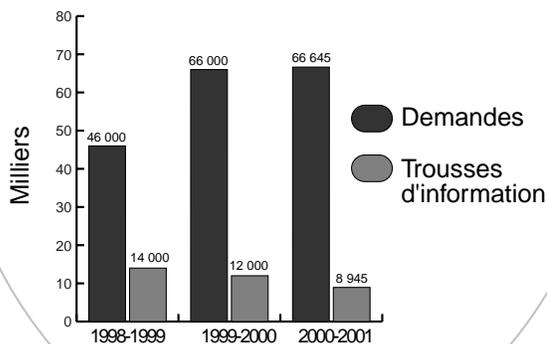
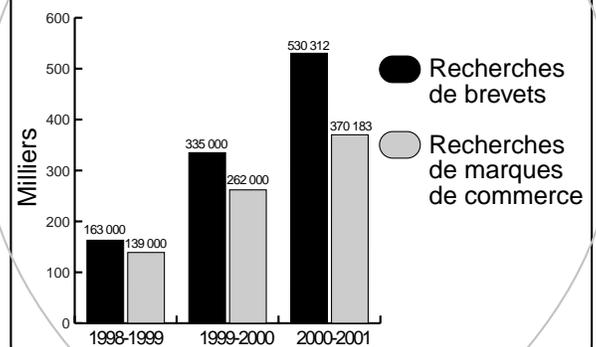


Figure 3

Utilisation des bases de données de l'OPIC



Section 3 : Cadres de la PI

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) veille à ce que son cadre national et international réponde aux besoins de la clientèle : les demandeurs et les propriétaires des droits de propriété intellectuelle (PI), de même que leurs agents, au Canada et à l'étranger. La principale tribune dans laquelle s'inscrivent les travaux de l'OPIC est l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui comporte d'importants comités chargés du droit des brevets, du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), des marques de commerce, de la classification des brevets, des technologies de l'information (TI), des activités de collaboration technique, ainsi que du programme et du budget de l'Organisation. L'OPIC a également noué des relations bilatérales avec des organismes internationaux, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), et suit les faits nouveaux qui y surviennent.

À l'échelle nationale, l'OPIC examine les modifications législatives et réglementaires nécessaires, avec ses clients, qui traitent de diverses questions d'envergure nationale et internationale concernant l'administration de la PI.

Faits saillants, défis et possibilités

Traité sur le droit des brevets

Un point marquant pour l'OPIC au cours de la présente année a été l'adoption du Traité sur le droit des brevets (TDB) à l'occasion d'une conférence diplomatique qui a eu lieu à Genève, en Suisse, aux mois de mai et juin 2000, sous l'égide de l'OMPI. L'OPIC a pris part à cette Conférence, à laquelle ont participé de hauts représentants de quelque 150 États membres. Il est possible de mesurer le succès de cette Conférence en considérant que toutes les décisions ont été prises par consensus et qu'environ 40 pays ont officiellement signé le Traité sur le droit des brevets, ce qui dénote leur intention de le ratifier.

Le Canada signe le nouveau Traité sur le droit des brevets



Le TDB simplifie et harmonise les formalités relatives aux brevets des États membres participants auxquelles sont soumis les demandeurs et les titulaires, ainsi que leurs agents et jette les fondements d'une harmonisation plus complète qui aura lieu dans les années à venir. Le TDB, lorsqu'il aura été mis en œuvre, devrait ouvrir la voie à un milieu plus prévisible, en encourageant l'utilisation du régime de la PI, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME), et la diffusion d'informations sur la PI, de même qu'en facilitant la protection de la PI pour nos inventeurs et les sociétés à l'étranger ainsi qu'en attirant des investissements de sociétés étrangères.

Le milieu canadien des brevets a fait part de sa satisfaction à l'égard des modalités du traité, notamment en ce qui concerne les conditions plus avantageuses dans le cas d'un dépôt prioritaire, une prorogation du délai de grâce concernant les taxes périodiques, ainsi que l'obligation, pour les offices de propriété intellectuelle (OPI), d'informer de la situation les demandeurs et leurs agents, à des étapes critiques du traitement du dépôt des demandes.

Un certain nombre de méthodes de l'Office canadien ont été retenues comme des modèles de simplification des exigences administratives, notamment le rétablissement des droits abandonnés, certains aspects liés aux dates de dépôt et un certain nombre de méthodes de notification.

L'OPIC a joué un rôle de chef de file au cours des cinq années de préparatifs qui ont précédé la conférence, et ce, en participant activement aux travaux de comités d'experts et en présidant un certain nombre de ces comités. Le Canada a présidé la Commission principale I à la conférence diplomatique, qui était chargée d'adopter les dispositions de fond. Par la suite, l'OPIC a examiné les résultats de la conférence et lancé le processus qui allait permettre au Canada de signer officiellement le Traité sur le droit des brevets, de manière à faire clairement état de son intention de le ratifier.

Participation à des réunions internationales

Au cours de l'année, l'OPIC a également participé aux travaux de divers comités et groupes de travail, afin de contribuer aux activités internationales d'harmonisation, de partager des approches relatives à des questions communes, ainsi qu'à recueillir des informations sur des tendances et des faits nouveaux importants à l'échelon international.

L'OPIC a participé à des réunions des Assemblées générales de l'OMPI, en septembre 2000, où il a été question des ressources génétiques, des programmes de diffusion de la PI destinés aux PME et des questions budgétaires de l'OMPI. L'OPIC a joué un rôle de chef de file à l'égard de l'adoption d'une approche visant à lancer la réforme du PCT, réforme qui est indispensable au système mondial d'administration des brevets, y compris les clients de l'OPIC, ce dernier recevant environ 60 pour cent de ses demandes en vertu du PCT.

Au cours du troisième trimestre de l'année, le commissaire et le directeur des Brevets ont rencontré les dirigeants de l'Office européen des brevets, de l'Office allemand des brevets et des marques de commerce, ainsi que de l'Office des brevets de la Suède. Au nombre des questions dont ils ont discuté figurent une série d'initiatives internationales (comme la réforme du PCT), les stratégies de diffusion de l'information, notamment auprès des PME, ainsi que le rôle actuel et futur des OPI, les facteurs de succès et les orientations stratégiques des offices nationaux et régionaux.

Relations avec les principaux partenaires commerciaux du Canada

En mai 2000, l'OPIC a participé à une réunion informelle des dirigeants des OPI, et principalement des pays membres du G-7, où nous avons fait un exposé sur les principes directeurs des mesures de sensibilisation et de diffusion de l'information. Les discussions menées lors de cette réunion ont porté sur un certain nombre d'autres sujets, comme les brevets relatifs aux méthodes commerciales et à l'information génétique.

En juin 2000, le secrétaire adjoint au commerce et directeur du United States Patent and Trademark Office (USPTO) a invité aux États-Unis le commissaire aux brevets, de même que l'équipe de la haute direction de ce dernier, pour échanger des informations et des opinions sur d'importants faits nouveaux et initiatives d'envergure nationale et internationale en matière de PI, ainsi que pour trouver d'éventuels secteurs de collaboration multilatérale et bilatérale. Cette rencontre a mis en lumière d'importantes similitudes dans les questions stratégiques relatives à l'administration des OPI, ainsi que dans les façons d'aborder les questions relatives aux organisations internationales, comme l'OMPI et le PCT. L'accès de l'OPIC aux données électroniques du USPTO et à son système de recherche a également été examiné, en tant que point de convergence d'une collaboration prochaine.

En septembre 2000, l'OPIC a organisé la visite de Mme Vivienne Thom, commissaire aux brevets et registraire des dessins industriels de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Australie, en vue d'assurer une collaboration constante dans le domaine des brevets. Les deux offices s'occupent d'échanger des informations sur les méthodes de classification, de recherche et d'examen, de même que sur la façon d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs activités dans le contexte de l'évolution du commerce électronique, ainsi que des priorités prévues.

Missions à l'étranger et assistance technique

Dans le cadre de sa contribution à l'efficacité du régime d'administration de la PI, l'OPIC a continué de collaborer avec l'OMPI pour ce qui est de la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, notamment en ce qui concerne deux régions géographiques stratégiques : l'Amérique latine, les Antilles et l'Asie-Pacifique. L'OPIC a également accueilli des missions provenant des principaux partenaires commerciaux du Canada.

En juin 2000, l'OPIC a donné son premier cours de formation sur les services à la clientèle et la gestion de la qualité dans la prestation des services concernant les brevets, en partenariat avec l'OMPI. Les objectifs visés étaient les suivants :

- fournir aux participants des informations de première main sur la nature et la portée de l'expertise, des produits et des services du Canada dans le domaine de la PI;
- améliorer les connaissances et les compétences liées aux services à la clientèle et à la gestion de la qualité de la prestation des services concernant les brevets;
- servir de tribune où échanger des idées et des expériences avec des collègues d'autres pays. Ce cours a été offert à dix représentants de la région de l'Asie-Pacifique : le Bangladesh, la Chine, le Fidji, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, le Sri Lanka et la Thaïlande.

Délégation de la région de l'Asie-Pacifique et des représentants de l'OPIC



L'OPIC a également contribué à des activités de coopération au développement en exécutant de façon permanente les activités suivantes :

- des travaux de recherche de pointe dans le cadre des services de recherche d'informations sur les brevets de l'OMPI, à l'intention des pays en développement;
- des rapports de recherche et d'examen de demandes de brevets dans le cadre du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) de l'OMPI;
- la fourniture de copies gratuites de documents sur les brevets canadiens à des pays en développement, à la demande de l'OMPI.

Au cours de l'année, au total, 38 représentants de l'Australie, de la Chine, de la Jamaïque, du Japon, de la Corée et de Trinidad ont participé à onze missions organisées par l'OPIC. La délégation chinoise était formée de quatre juges et est venue à l'OPIC sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), laquelle a également parrainé la visite de hauts responsables de la Jamaïque.

Délégation de la Corée et des représentants de l'OPIC



Projet de loi omnibus sur la PI

L'OPIC a lancé une série de consultations initiales dans les domaines des brevets, des marques de commerce et des dessins industriels afin de cerner les problèmes d'administration de la PI d'envergure nationale et internationale dont il peut être nécessaire de traiter dans le cadre d'un projet de loi omnibus sur la PI, ainsi qu'au moyen de propositions d'ordre réglementaire. Ont pris part à ces consultations l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle, l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que l'Association du barreau canadien.

Section 4 : États financiers vérifiés



KPMG LLP
Chartered Accountants

Suite 1000
45 O'Connor Street
Ottawa ON K1N 1Y4
Canada

Téléphone (613) 560-0011
Téléfax (613) 560-2090
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié le bilan du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2.

KPMG s.a.s.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

le 8 juin 2001



KPMG LLP, un organisme à responsabilité limitée enregistré en Ontario, est membre de la firme KPMG Network, un réseau mondial de sociétés membres de l'Association internationale des professionnels de la comptabilité (AICPA).

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable (le « Fonds ») de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) tels qu'exigés par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la gestion du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers, incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les *Comptes publics du Canada* sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La gestion des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect de normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ils sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes en regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentif d'un personnel qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des

responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et autorités directoriales soient compris dans toute l'organisation.

À la demande du Fonds, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leurs rôles consistent à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière de l'OPIC au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du Gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers. Cette vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

Approuvé par :

Le président,



David Tobin

La chef des opérations,



Maureen Dougan

Le gestionnaire, Finances et Administration,



André Rousseau, CGA

Le 12 juillet 2001

Tableau 1

Conciliation de l'autorisation non employée (non-vérifié)

pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

	2001	2000
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(46 606)	(27 958)
Virement du Conseil du Trésor crédit 5	<u>(133)</u> (46 739)	<u>(433)</u> (28 391)
Plus : imputations des CAFE sur le compte du crédit après le 31 mars	5,942	5,143
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	(2 288)	(2 127)
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(43 085)	(25 375)
Limite de l'autorisation	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
Autorisation non employée reportée	<u>58 085</u>	<u>40 375</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2

État de l'autorisation (employée) fournie (non-vérifié)

pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

	2001		2000	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Profit net (perte) pour l'exercice	6 423	5 036	(4 022)	9 595
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	<u>14 875</u>	<u>17 847</u>	<u>11 014</u>	<u>14 356</u>
Fonds provenant des opérations	21 298	22 883	6 992	23 951
Acquisitions nettes d'immobilisations	(4 590)	(3 668)	(931)	(1 941)
Variation du fonds de roulement (note 7)	2 137	3 536	(1 170)	(802)
Autres éléments	<u>(12 760)</u>	<u>(5 174)</u>	<u>-</u>	<u>(3 717)</u>
Autorisation (employée) fournie	<u>6 085</u>	<u>17 577</u>	<u>4 891</u>	<u>17 491</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau 3

Bilan

au 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	1 054	1 450
Tiers	1 510	1 200
Revenus non facturés	5 529	5 246
Charges payées d'avance	<u>23</u>	<u>23</u>
	8 118	7 921
Immobilisations (note 3)	68 039	82 218
Revenus non facturés	<u>263</u>	<u>703</u>
	<u>76 420</u>	<u>90 842</u>
PASSIF		
À court terme		
Comptes de dépôts		
Créditeurs	632	475
Gouvernement du Canada	2 434	2 472
Tiers	6 215	5 201
Revenus reportés	<u>15 427</u>	<u>12 827</u>
	24 708	20 975
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés		
	3 127	2 509
Revenus reportés	<u>17 089</u>	<u>15 865</u>
	20 216	18 374
Assistance d'immobilisation reportée (note 4)		
	39 905	46 290
AVOIR DU CANADA (note 5)		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds		
	(46 606)	(27 958)
Surplus accumulé	<u>38 197</u>	<u>33 161</u>
	<u>(8 409)</u>	<u>5 203</u>
	<u>76 420</u>	<u>90 842</u>
Engagements (note 6)		
Éventualités (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

	2001	2000
Revenus	72 513	70 980
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	37 415	35 897
Amortissement des immobilisations	14 668	14 356
Services professionnels	9 309	9 625
Logement	5 084	4 084
Matériels et fournitures	2 099	1 403
Information	464	867
Communications	489	530
Voyages	318	196
Fret et courrier	268	256
Entretien et réparations	258	249
Formation	190	87
Location	121	148
	<u>70 683</u>	<u>67 698</u>
Profit net avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée et la perte sur disposition d'actifs	<u>1 830</u>	<u>3 282</u>
Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	6 385	6 385
Profit net avant disposition d'actifs	<u>8 215</u>	<u>9 667</u>
Perte sur disposition d'actifs	<u>(3 179)</u>	<u>(72)</u>
Profit net	<u><u>5 036</u></u>	<u><u>9 595</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5

État du surplus accumulé

pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

	2001	2000
Solde au début de l'exercice	33 161	23 566
Profit net	<u>5 036</u>	<u>9 595</u>
Solde à la fin de l'exercice (note 5)	<u>38 197</u>	<u>33 161</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6

État de l'évolution de l'encaisse

pour l'exercice clos le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

	2001	2000
Activités de fonctionnement :		
Profit net	5 036	9 595
Plus : amortissement des immobilisations	14 668	14 356
Plus : perte sur disposition des actifs	3 179	72
Moins : l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>(6 385)</u>	<u>(6 385)</u>
	16 498	17 638
Variation du fonds de roulement (note 7)	3 536	(802)
Variation des autres éléments d'actif et du passif		
Revenus non facturés	440	(380)
Prestations de cessation d'emploi et de congrés annuels des employés	618	459
Revenus reportés	<u>1 224</u>	<u>918</u>
	<u>2 282</u>	<u>997</u>
Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	22 316	17 833
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 668)</u>	<u>(2 013)</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	18 648	15 820
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	<u>27 958</u>	<u>12 138</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 5)	<u>46 606</u>	<u>27 958</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1 - But et autorisation

Le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la propriété intellectuelle et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1^{er} avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2 - Principales conventions comptables

Concepts de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada.

Constataion des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les frais reçus en excédant des revenus reconnus sont reflétés comme revenus reportés. Les revenus reconnus en excédent des frais reçus sont reflétés comme revenus non facturés. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs des tiers parties sont principalement des dépôts en circulation au 31 mars 2001.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel	3-5 ans
Ameublement	10-15 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus le délai d'option
Systèmes	Durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

Le Fonds a reçu 63 848 \$ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor et, donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2001, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 4,4 millions de dollars (2000 – 4,7 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Utilisation d'estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités liées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations comptables.

Tableau 7

3 - Immobilisations et amortissement accumulé

(en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 2000	Acquisition	Disposition	Coût au 31 mars 2001	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations						
locatives	10 993	361	-	11 354	5 572	5 782
Logiciels	846	35	192	689	603	86
Matériel	7 229	22	1 129	6 122	4 762	1 360
Équipement	143	-	96	47	28	19
Ameublement	1 709	-	35	1 674	535	1 139
Systèmes						
INTREPID	3 735	-	-	3 735	1 972	1 763
TechSource	93 610	-	11 000	82 610	30 655	51 955
Autre	3 761	1 193	12	4 942	1 503	3 439
Systèmes en développement	439	2 057	-	2 496	-	2 496
Total	122 465	3 668	12 464	113 669	45 630	68 039

**4 - Assistance
d'immobilisation reportée**
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848	63 848
Amortissement accumulé	<u>23 943</u>	<u>17 558</u>
Valeur comptable nette	39 905	46 290

5 - Avoir du Canada**Imputation nette accumulée sur
l'autorisation du Fonds**

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,45 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

2002	4 807
2003	4 608
2004	4 572
2005	<u>4 572</u>
	18 559

6 - Engagements
(en milliers de dollars)

TechSource

Le Fonds a paraphé un engagement contractuel avec Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI) afin d'offrir des services d'entretien au système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2002	3 327
2003	3 327
2004	3 327
2005	3 327
2006	<u>496</u>
	13 804

Le Fonds loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Les paiements futurs de location sont comme suit :

2002	4 807
2003	4 608
2004	4 572
2005	<u>4 572</u>
	18 559

Tableau 8

7 - Variations du fonds de roulement

(en milliers de dollars)

Les composantes des variations de l'actif et du passif à court terme comprennent :

	2001	2000
Comptes débiteurs	86	(1 079)
Revenus non facturés (court terme)	(283)	535
Charges payées d'avance	-	47
Comptes de dépôt	157	94
Comptes créditeurs	976	108
Revenus reportés (court terme)	<u>2 600</u>	<u>(507)</u>
	3 536	(802)

8 - Opérations entre apparentés

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement et aux services du contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

9 - Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10 - Éventualités**Congés de maladie**

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

11 - Impôts

Le Fonds n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

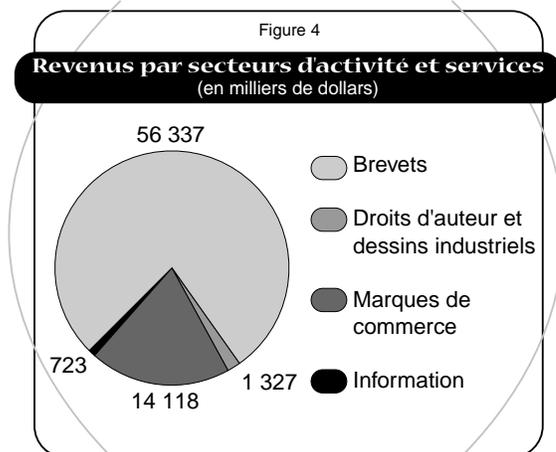
12 - Données comparatives

Certaines valeurs ont été réorganisées pour faciliter la comparaison avec l'exercice précédent.

Section 5 : Renseignements financiers supplémentaires

Aperçu

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est un organisme de service spécial (OSS) qui relève d'Industrie Canada. L'OPIC génère ses propres revenus au moyen des frais qu'il perçoit en fournissant les services de propriété intellectuelle (PI) suivants : les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.



L'OPIC se sert d'un fonds renouvelable depuis 1994. Il a adopté le système de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations et publie des états financiers annuels, conformément aux politiques du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables, ainsi qu'aux exigences en matière de rapport et aux normes du receveur général du Canada. Les renseignements que comprennent les états financiers annuels sont fondés sur les meilleures prévisions et jugements et estimations de la direction tout en tenant compte de leur importance relative.

En accord avec le concept de la fonction moderne de contrôleur et en vue de répondre aux exigences en matière de responsabilités de gestion et de présentation de rapports, l'OPIC retient les services de vérificateurs externes pour examiner les états financiers et indiquer si ces derniers reflètent avec exactitude la situation financière de l'Office à la fin de l'exercice.

Résumé des renseignements financiers

Actif

À la fin de l'exercice financier 2000-2001, l'actif était inférieur de 14 millions de dollars au chiffre de l'année précédente. La différence se situe

principalement dans les immobilisations, par suite d'une augmentation de l'amortissement accumulé et de la disposition de l'ordinateur central de TechSource.

Passif

Une intensification de la demande de services de PI a donné lieu à une augmentation des revenus reportés courants et à long terme, soit de 2,6 millions de dollars et de 1,2 million de dollars, respectivement. L'assistance d'immobilisation reportée (AIR) a diminué de 6,3 millions de dollars. L'AIR est amortie selon la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds renouvelable (INAAFR) et surplus accumulé

L'INAAFR a augmenté de 18,648 millions de dollars par rapport à l'année dernière, et le surplus accumulé a augmenté de 5 millions de dollars, atteignant ainsi le chiffre de 38,197 millions de dollars.

Revenus

Les revenus gagnés en 2000-2001 ont augmenté de 1,5 million de dollars, par suite d'une intensification de la demande de services de PI, principalement au chapitre des taxes périodiques (voir les figures 5 à 9).

Dépenses

Les dépenses se sont élevées à environ 3 millions de dollars de plus au cours de l'exercice financier 2000-2001. Cette augmentation représente environ 1,5 million de dollars en salaires et en avantages sociaux, imputables principalement à de nouvelles conventions collectives, 1 million de dollars en locaux, par suite de la renégociation du bail que l'OPIC a conclu avec Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada (TPSGC), et 0,5 million de dollars pour les autres types de dépenses (voir les figures 9 à 10). En outre, une perte sur la disposition d'immobilisations, d'un montant de 3,2 millions de dollars, a été constatée en 2000-2001, et est imputable au transfert du centre des données et des services connexes aux Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI), ainsi qu'à la radiation d'éléments d'actif d'une valeur de moins de 10 000 \$ chacun.

Figure 5

Revenus des brevets
(en milliers de dollars)

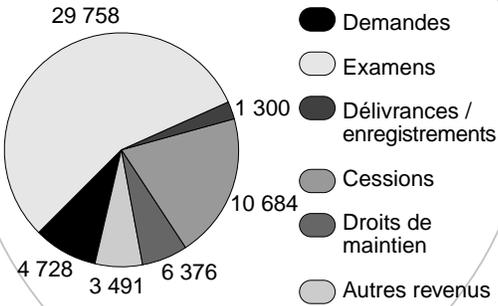


Figure 8

Revenus des marques de commerce
(en milliers de dollars)

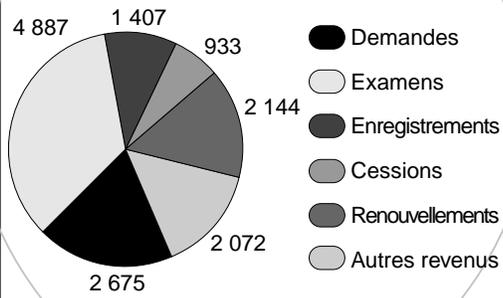


Figure 6

Revenus des droits d'auteur
(en milliers de dollars)

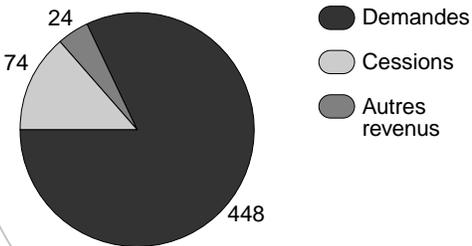


Figure 9

Revenus des dessins industriels
(en milliers de dollars)

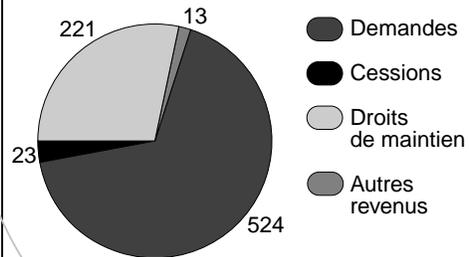


Figure 7

Dépenses de fonctionnement par regroupements
(en milliers de dollars)

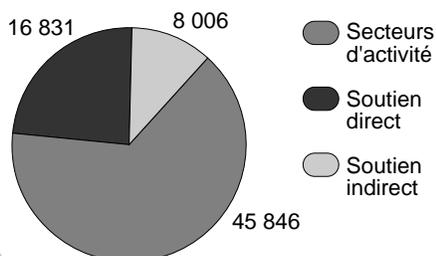
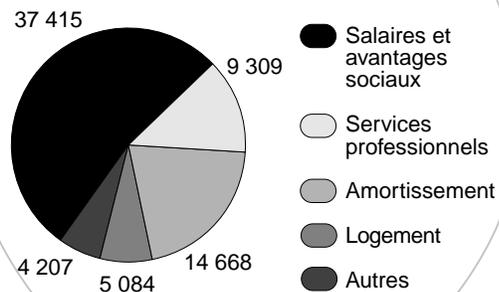


Figure 10

Dépenses de fonctionnement par catégories
(en milliers de dollars)



Section 6 : Stratégie en matière de TI

En 2000-2001, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a exécuté une stratégie liée aux technologies de l'information (TI), en accord avec les engagements pris dans le cadre de l'initiative du Gouvernement en direct (GED). L'OPIC a pour objectif d'exploiter un milieu entièrement informatisé d'ici les cinq prochaines années, en ayant la capacité de traiter électroniquement le cycle complet des mesures de protection de la propriété intellectuelle (PI), et ce, à l'échelon tant national qu'international. Cela consistera à mettre en œuvre des solutions de commerce électronique qui dépasseront les frontières nationales et internationales.

La stratégie de l'OPIC en matière de TI est fondée sur une approche graduelle à l'égard de la prestation électronique de services (PES); cette approche s'inspire des grandes influences qui s'exercent sur le secteur des TI, soit l'amélioration des services, GED et le commerce électronique, de même que l'harmonisation mondiale de la PI. L'OPIC a mis au point un plan d'action en matière de commerce électronique, qui tient compte de l'état actuel des biens de l'OPIC sur le plan des TI, y compris ses produits de commerce électronique.

La stratégie de l'OPIC en matière de TI consiste à intégrer le concept du commerce électronique dans tous les aspects de ses activités, ses produits et ses services à la clientèle. La première étape consiste à mettre au point des stratégies de prestation de services électroniques qui reflètent les besoins des clients et leur rétroaction. Cette initiative se reflète dans le travail accompli par l'OPIC en vue de mettre à la disposition de ses clients une capacité de dépôt en ligne concernant tous ses produits et d'entamer des consultations avec ses clients ainsi qu'une stratégie axée sur la gestion des relations avec les clients et l'acceptation des utilisateurs.

À l'étape suivante, l'OPIC améliorera ses systèmes « dorsaux » et les intégrera entièrement aux systèmes « frontaux » liés au commerce électronique. Enfin, à la troisième étape, l'OPIC commencera à fournir ses services dans un milieu tout à fait sécurisé, en partenariat avec le milieu mondial de la PI, d'autres ministères à tous les échelons, ainsi que ses partenaires du secteur privé.

Premier moteur important des TI : L'amélioration des services

Il est ressorti de consultations permanentes menées auprès de la clientèle que cette dernière veut que l'on améliore les délais d'exécution relatifs aux normes de service importantes, un accès plus souple à l'information (comme un accès à l'information et aux services à partir de n'importe quel endroit), de même qu'un choix de méthodes pour interagir avec l'OPIC (par voie électronique, en personne ou au téléphone).

Le travail de transformation des activités qu'effectuent les divers secteurs d'activité suivants de l'OPIC (brevets, droits d'auteur et dessins industriels) orienteront la manière dont l'OPIC fournit ses services par voie électronique. La restructuration des activités, ainsi que les questions juridiques et de sécurité, doivent être réglées de concert avec les initiatives de planification des activités et d'élaboration de projets concernant les initiatives d'amélioration des activités et des TI.

Deuxième moteur important des TI : L'initiative Gouvernement en direct et le commerce électronique

Afin de mieux soutenir l'engagement pris par l'OPIC pour ce qui est d'améliorer les services à la clientèle et les opérations internes, ainsi que pour se conformer entièrement à l'approche progressive d'Industrie Canada à l'égard de l'initiative Gouvernement en direct (GED), le plan d'action en matière de commerce électronique de l'Office vise à améliorer la série actuelle de services offerts en direct. À cette fin, le plan fait état de deux processus importants qui permettraient d'atteindre les objectifs énoncés dans la vision et la stratégie en matière de commerce électronique, et qui s'inscriraient dans le cadre de l'initiative du GED. Une étude a été lancée qui jettera les fondements de l'élaboration d'un système commun de dépôt des demandes et, ensuite d'un système commun de renouvellements et de taxes périodiques.

En 1999-2000, l'OPIC a mis au point et implanté des mesures qui permettent à ses clients de procéder au dépôt de leurs demandes par voie électronique. Cet investissement représente un grand pas en avant

pour la prestation de services électroniques, mais il reste encore du travail à faire si l'on veut améliorer et intégrer entièrement les services de dépôt électroniques de l'OPIC, ainsi que la capacité de paiement électronique, dans les activités en cours.

Le travail accompli en 2000-2001 vise à intégrer aux systèmes commerciaux le système frontal du commerce électronique, tout en garantissant les niveaux de sécurité appropriés. L'intégration des systèmes relatifs aux marques de commerce a été effectuée cette année. Les systèmes relatifs aux dessins industriels et aux droits d'auteur bénéficieront d'un environnement tout à fait intégré qui sera mis en place à la fin de l'année 2001-2002 et au milieu de l'année 2002-2003, respectivement.

Dans le cadre du renouvellement du système existant des brevets de l'OPIC (TechSource), une série exhaustive d'ateliers destinés aux utilisateurs a été organisée afin de traiter des besoins internes et externes. À terme, le processus de renouvellement de TechSource donnera lieu à la modification de la plateforme actuelle de l'ordinateur central.

Troisième moteur important des TI : L'harmonisation mondiale

En réponse à l'harmonisation en cours de la PI à l'échelle mondiale, l'OPIC a participé à diverses réunions de l'OMPI en vue de restructurer le Comité permanent des techniques de l'information (CPTI). Cette mesure a une incidence sur les systèmes de l'OPIC, lequel s'oriente vers l'uniformisation des produits de PI à l'échelon international dans tous ses secteurs d'activité, et ce, tant sur le plan des processus opérationnels que dans la façon dont les systèmes traitent les demandes.

En outre, l'OPIC a récemment eu accès au réseau trilatéral (TriNet), un réseau privé virtuel qui unit le United States Patent and Trademark Office (USPTO), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets du Japon (OBJ). L'accès à ce réseau sécurisé procurera à l'OPIC un accès accru et plus rapide aux données et aux informations, et lui offrira la plateforme nécessaire pour mettre à l'essai l'interconnectivité et la sécurité du système harmonisé des brevets, qui approche du stade de la production.

Section 7 : Statistiques et indicateurs financiers

Tableau 9

Données sur les réalisations par secteurs d'activité

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Demandes déposées					
Brevets	27 646	30 866	33 021	36 784	39 657
Nationaux	13 831	14 292	15 269	15 211	14 940
Traité de coopération en matière de brevets	13 815	16 574	17 752	21 573	24 717
Marques de commerce	32 593	33 562	37 336	42 763	44 809
Droits d'auteur	8 977	8 091	7 235	7 668	6 912
Dessins industriels	3 013	3 206	3 199	3 240	3 313
Topographies de circuits intégrés	13	4	3	6	1
Cessions					
Brevets	37 970	29 650	37 321	49 000	52 003
Marques de commerce	24 339	32 818	32 718	48 173	47 025
Droits d'auteur	2 035	951	940	1 504	1 125
Dessins industriels	536	544	897	827	820
Demandes de renseignements traitées*					
Brevets	28 931	27 911	27 184	30 366	**22 439
Marques de commerce	22 391	26 036	25 437	30 199	21 027
Droits d'auteur	16 054	17 448	22 468	23 567	12 737
Dessins industriels	3 399	3 601	4 168	5 533	2 822
Topographies de circuits intégrés	6	14	60	195	140
Recherches de renseignements techniques traitées					
Brevets	754	448	284	166	148
Delivrances/Enregistrements					
Brevets	7 374	5 936	11 111	13 109	11 888
Marques de commerce	17 876	18 486	18 434	16 186	16 940
Droits d'auteur	9 357	7 772	8 120	7 629	6 879
Dessins industriels	2 153	3 359	2 903	2 805	2 850
Topographies de circuits intégrés	9	3	5	6	1
Droits de maintien / Renouvellements					
Brevets	156 839	174 949	183 418	211 826	222 500
Marques de commerce	6 158	6 185	7 756	7 086	6 623
Dessins industriels	1 076	1 015	1 001	1 117	1 084
Abandons					
Marques de commerce	10 541	11 458	12 696	12 347	13 176
Droits d'auteur	77	472	356	190	185
Dessins industriels	259	312	464	302	325
Demandes traitées***					
Brevets	13 105	16 738	17 269	18 838	18 392
Demandes d'examen					
Brevets	14 710	19 151	18 381	21 909	22 162

* Données fournies par le Centre de services à la clientèle (CSC).

** En plus, pour l'exercice 2000-2001, le CSC a reçu 53 499 demandes concernant l'état de brevets.

*** Demandes traitées : acceptations et abandons (avec demandes d'examen).

Tableau 10

Brevets - Délais d'examen par domainesPour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Domaines	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars
Biotechnologie	26,5	26,0	25,7	25,7	25,7	25,9	26,0	26,0	26,3	26,8	27,0	27,2
Chimie organique	27,8	27,0	27,0	27,4	27,5	27,6	27,8	28,0	28,2	28,3	28,6	28,9
Chimie - autre	23,9	24,0	24,5	25,1	25,4	25,8	25,8	25,9	25,8	25,8	25,9	25,9
Génie électrique/ physique	23,2	23,3	23,5	23,6	23,2	23,6	23,7	24,1	24,2	24,2	24,2	24,3
Génie mécanique/ civil	24,2	24,4	24,3	24,5	24,7	24,9	25,0	25,1	25,1	25,2	25,1	25,1
Informatique	21,3	21,7	22,1	22,7	22,4	22,5	23,0	23,1	22,9	22,8	22,9	23,1
Divers	25,2	24,7	24,1	24,0	23,7	23,8	23,8	24,0	24,2	24,6	24,8	25,0
Tous les domaines	24,3	24,2	24,2	24,5	24,5	24,7	24,9	25,0	25,0	25,2	25,2	25,4

Tableau 11

Brevets - Les dix titulaires les plus prolifiquesPour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Personne physique ou morale	Brevets délivrés
1. AT&T Corp (É.-U.)	264
2. The Procter and Gamble Co. (É.-U.)	219
3. Nortel Networks (Canada)	163
4. NEC Corporation (Japon)	131
5. Motorola Inc. (É.-U.)	119
6. Lucent Technologies Inc. (É.-U.)	104
7. Canon Kabushiki Kaisha (Japon)	103
8. Westinghouse Air Brake Company (É.-U.)	81
9. British Telecommunications Public Limited Company (R.-U.)	70
10. Eaton Corporation (É.-U.)	60

Tableau 12

Brevets - Rapport statistique annuel

Pour la période de janvier à décembre 2000

Biotechnologie

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	11	17	28	7	3
	Alberta	15	3	18	1	2
	Saskatchewan	6	4	10	3	2
	Manitoba	4	2	6	1	0
	Ontario	20	38	58	14	0
	Québec	30	22	52	11	5
	Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0
	Nouvelle-Écosse	3	1	4	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	1
	Terre-Neuve	1	0	1	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	90	87	177	37	13
	Pays étrangers	525	55	580	225	47
	Total	615	142	757	262	60
Grande	Colombie-Britannique	8	1	9	3	0
	Alberta	14	4	18	10	4
	Saskatchewan	2	3	5	1	1
	Manitoba	2	1	3	2	0
	Ontario	49	24	73	48	7
	Québec	11	19	30	20	14
	Nouveau-Brunswick	1	0	1	0	0
	Nouvelle-Écosse	0	1	1	1	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Total partiel	87	53	140	85	26
	Pays étrangers	2 534	315	2 849	1 409	470
	Total	2 621	368	2 989	1 494	496
	Total global	3 236	510	3 746	1 756	556

Tableau 13

Brevets - Rapport statistique annuel

Pour la période de janvier à décembre 2000

Chimie organique

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	2	14	16	0	3
	Alberta	4	5	9	4	0
	Saskatchewan	1	0	1	0	0
	Manitoba	0	0	0	10	0
	Ontario	10	26	36	7	3
	Québec	5	18	23	1	3
	Nouveau-Brunswick	1	1	2	0	0
	Nouvelle-Écosse	1	1	2	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	24	65	89	22	9
Pays étrangers	217	44	261	115	34	
Total	241	109	350	137	43	
Grande	Colombie-Britannique	4	3	7	5	0
	Alberta	1	16	17	24	10
	Saskatchewan	1	0	1	0	0
	Manitoba	0	2	2	0	1
	Ontario	12	28	40	25	23
	Québec	16	9	25	25	10
	Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0
	Nouvelle-Écosse	0	1	1	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	34	59	93	79	44
Pays étrangers	3 479	1 007	4 486	2 852	1 181	
Total	3 513	1 066	4 579	2 931	1 225	
Total global	3 754	1 175	4 929	3 068	1 268	

Tableau 14

Brevets - Rapport statistique annuel
 Pour la période de janvier à décembre 2000
Chimie - autre

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	14	20	34	6	7
	Alberta	2	27	29	10	5
	Saskatchewan	2	6	8	0	1
	Manitoba	2	2	4	0	0
	Ontario	23	59	82	31	18
	Québec	11	45	56	16	4
	Nouveau-Brunswick	0	6	6	2	0
	Nouvelle-Écosse	4	2	6	0	3
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	2	2	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	58	169	227	65	38
	Pays étrangers	701	112	813	383	148
	Total	759	281	1 040	448	186
Grande	Colombie-Britannique	8	9	17	18	9
	Alberta	15	12	27	17	24
	Saskatchewan	3	0	3	0	3
	Manitoba	0	1	1	2	0
	Ontario	24	39	63	54	50
	Québec	30	26	56	25	20
	Nouveau-Brunswick	0	0	0	1	0
	Nouvelle-Écosse	1	4	5	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	81	91	172	117	106
	Pays étrangers	3 691	1 059	4 750	2 909	1 463
	Total	3 772	1 150	4 922	3 026	1 569
	Total global	4 531	1 431	5 962	3 474	1 755

Tableau 15

Brevets - Rapport statistique annuel

Pour la période de janvier à décembre 2000

Génie électrique/physique

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	5	15	20	6	5
	Alberta	0	17	17	5	1
	Saskatchewan	0	1	1	0	1
	Manitoba	0	3	3	2	2
	Ontario	7	90	97	24	24
	Québec	3	42	45	12	7
	Nouveau-Brunswick	0	2	2	0	0
	Nouvelle-Écosse	0	4	4	1	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	1	1	0	1
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	15	175	190	50	41
Pays étrangers	350	139	489	254	135	
Total	365	314	679	304	176	
Grande	Colombie-Britannique	22	14	36	23	8
	Alberta		9	15	2	3
	Saskatchewan	0	1	1	0	0
	Manitoba	1	2	3	1	0
	Ontario	19	100	119	92	49
	Québec	18	57	75	34	23
	Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0
	Nouvelle-Écosse	0	1	1	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	66	184	250	152	83
Pays étrangers	1 608	1 146	2 754	1 678	1 139	
Total	1 674	1 330	3 004	1 830	1 222	
Total global	2 039	1 644	3 683	2 134	1 398	

Tableau 16

Brevets - Rapport statistique annuel
 Pour la période de janvier à décembre 2000
Génie mécanique/civil

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	9	153	162	73	35
	Alberta	5	179	184	77	46
	Saskatchewan	0	37	37	15	13
	Manitoba	4	35	39	25	12
	Ontario	25	351	376	132	84
	Québec	12	250	262	87	46
	Nouveau-Brunswick	0	23	23	4	3
	Nouvelle-Écosse	0	13	13	3	2
	Île-du-Prince-Édouard	0	4	4	1	0
	Terre-Neuve	0	10	10	2	1
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	1	0
	Yukon	0	2	2	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	55	1 057	1 112	420	242
	Pays étrangers	1 045	694	1 739	1 031	428
	Total	1 100	1 751	2 851	1 451	670
Grande	Colombie-Britannique	10	22	32	14	6
	Alberta	25	75	100	59	20
	Saskatchewan	1	23	24	16	8
	Manitoba	1	15	16	15	1
	Ontario	67	173	240	154	60
	Québec	40	109	149	63	48
	Nouveau-Brunswick	0	1	1	1	1
	Nouvelle-Écosse	0	2	2	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	144	420	564	322	144
	Pays étrangers	2 807	2 733	5 540	3 769	2 222
	Total	2 951	3 153	6 104	4 091	2 366
	Total global	4 051	4 904	8 955	5 542	3 036

Tableau 17

Brevets - Rapport statistique annuel
 Pour la période de janvier à décembre 2000
Informatique

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	4	87	91	17	6
	Alberta	3	59	62	14	6
	Saskatchewan	1	14	15	3	1
	Manitoba	0	11	11	5	3
	Ontario	9	240	249	50	21
	Québec	8	100	108	22	10
	Nouveau-Brunswick	0	3	3	1	1
	Nouvelle-Écosse	1	5	6	1	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	1
	Terre-Neuve	0	2	2	2	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	26	521	547	115	49
	Pays étrangers	675	226	901	427	146
	Total	701	747	1 448	542	195
Grande	Colombie-Britannique	5	37	42	34	10
	Alberta	25	14	39	25	14
	Saskatchewan	0	1	1	1	3
	Manitoba	0	5	5	4	0
	Ontario	36	310	346	208	101
	Québec	38	287	325	166	52
	Nouveau-Brunswick	1	5	6	4	2
	Nouvelle-Écosse	0	4	4	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	105	663	768	442	182
	Pays étrangers	3 340	1 920	5 260	3 101	2 211
	Total	3 445	2 583	6 028	3 543	2 393
	Total global	4 146	3 330	7 476	4 085	2 588

Tableau 18

Brevets - Rapport statistique annuel
 Pour la période de janvier à décembre 2000
Divers

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	6	55	61	28	11
	Alberta	4	51	55	15	17
	Saskatchewan	1	9	10	5	0
	Manitoba	0	15	15	3	2
	Ontario	7	215	222	75	36
	Québec	11	145	156	36	27
	Nouveau-Brunswick	0	15	15	4	1
	Nouvelle-Écosse	0	9	9	1	1
	Île-du-Prince-Édouard	0	1	1	0	0
	Terre-Neuve	0	4	4	1	0
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	1	1	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	29	520	549	168	95
	Pays étrangers	701	347	1 048	549	213
	Total	730	867	1 597	717	308
Grande	Colombie-Britannique	6	2	8	3	1
	Alberta	0	3	3	1	1
	Saskatchewan	1	0	1	0	0
	Manitoba	0	1	1	1	3
	Ontario	15	30	45	38	20
	Québec	7	48	55	16	19
	Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0
	Nouvelle-Écosse	0	0	0	1	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	1
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
	Total partiel	29	84	113	60	45
	Pays étrangers	1 665	768	2 433	1 600	786
	Total	1 694	852	2 546	1 660	831
	Total global	2 424	1 719	4 143	2 377	1 139

Tableau 19

Brevets - Rapport statistique annuel
 Pour la période de janvier à décembre 2000
 Tous les domaines

Entités	Lieu de résidence des demandeurs	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total : Dépôts	Total : dem. d'examen	Total : dem. brevets délivrés
Petite	Colombie-Britannique	51	361	412	137	70
	Alberta	33	341	374	126	77
	Saskatchewan	11	71	82	26	18
	Manitoba	10	68	78	46	19
	Ontario	101	1 019	1 120	333	186
	Québec	80	622	702	185	102
	Nouveau-Brunswick	1	50	51	11	5
	Nouvelle-Écosse	9	35	44	6	6
	Île-du-Prince-Édouard	0	5	5	1	2
	Terre-Neuve	1	19	20	5	2
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	1	0
	Yukon	0	3	3	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
		Total partiel	297	2 594	2 891	877
	Pays étrangers	4 214	1 617	5 831	2 984	1 151
	Total	4 511	4 211	8 722	3 861	1 638
Grande	Colombie-Britannique	63	88	151	100	34
	Alberta	86	133	219	138	76
	Saskatchewan	8	28	36	18	15
	Manitoba	4	27	31	25	5
	Ontario	222	704	926	619	310
	Québec	160	555	715	349	186
	Nouveau-Brunswick	2	6	8	6	3
	Nouvelle-Écosse	1	13	14	2	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0
	Terre-Neuve	0	0	0	0	1
	Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
	Yukon	0	0	0	0	0
	Nunavut	0	0	0	0	0
		Total partiel	546	1 554	2 100	1 257
	Pays étrangers	19 124	8 948	28 072	17 318	9 472
	Total	19 670	10 502	30 172	18 575	10 102
	Total global	24 181	14 713	38 894	22 436	11 740

Tableau 20

Brevets - Demandes déposées et accordées à des résidents de pays étrangers

Pour la période de janvier à décembre 2000

Pays	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Brevets délivrés
Afrique du Sud	38	10	11
Allemagne	1 965	941	603
Antilles néerlandaises	25	0	5
Arabie saoudite	1	0	0
Argentine	0	17	4
Australie	359	57	69
Autriche	100	46	40
Bahamas	7	15	3
Bahreïn	69	1	0
Barbade	1	11	3
Belgique	191	34	37
Bermudes	11	3	0
Bosnie-Herzégovine	1	0	0
Brésil	20	10	10
Bulgarie	1	0	1
Canada	843	4 148	1 117
Chili	1	1	1
Chine	28	14	7
Chypre	3	1	0
Colombie	2	2	0
Costa Rica	0	1	0
Croatie	2	0	4
Cuba	3	2	0
Danemark	195	20	58
Égypte	0	1	0
Émirats arabes unis	1	0	0
Espagne	90	29	20
Estonie	1	1	1
États-Unis	12 693	5 672	6 098
Finlande	335	40	93
France	1 168	778	515
Géorgie	0	1	0
Gibraltar	1	0	0
Grèce	14	1	1
Hong Kong (Chine)	8	33	12
Hongrie	22	2	7
Îles Turks et Caicos	3	0	1
Îles Vierges britanniques	16	3	3

Tableau 20 (suite)

Brevets - Demandes déposées et accordées à des résidents de pays étrangers

Pour la période de janvier à décembre 2000

Pays	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Brevets délivrés
Inde	13	8	1
Indonésie	2	0	0
Iran	0	3	0
Irlande	59	17	15
Islande	7	3	0
Israël	250	37	23
Italie	287	210	125
Japon	1 473	1 429	1 741
Koweït	0	2	0
Liban	0	1	0
Liechtenstein	12	35	21
Luxembourg	57	14	14
Macédoine	0	1	0
Malaisie	0	3	1
Malte	1	2	0
Mexique	17	7	4
Monaco	5	2	0
Norvège	160	12	43
Nouvelle-Zélande	58	14	15
Panama	3	1	1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	0	0
Pays-Bas	482	84	116
Pays inconnu	1	8	0
Pérou	1	0	0
Philippines	0	3	0
Pologne	3	1	0
Portugal	3	2	0
République de Chine (Taïwan)	0	187	49
République de Corée	199	92	86
République tchèque	9	3	3
Roumanie	2	0	0
Royaume-Uni	1 373	201	373
Russie (Fédération de)	45	4	11
Singapour	13	7	1
Slovaquie	3	0	1
Slovénie	5	0	0
Soudan	911	1	0

Tableau 20 (suite)

Brevets - Demandes déposées et accordées à des résidents de pays étrangers

Pour la période de janvier à décembre 2000

Pays PCT	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Brevets délivrés
Suède	490	38	157
Suisse	6	373	204
Thaïlande	0	4	0
Trinité-et-Tobago	2	1	0
Turquie	4	0	0
Ukraine	3	1	0
Uruguay	1	0	1
Venezuela	1	7	7
Yougoslavie	1	0	1
Zambie	2	0	0
Total	24 181	14 713	11 740

Tableau 21

Commission d'appel des brevets - Volume d'activités

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Décisions finales			
Renvois	13	7	6
Demandes traitées	13	10	8
Dessins industriels			
Renvois	7	5	7
Demandes traitées	3	3	2
Conflits			
Renvois	4	1	7
Demandes traitées	5	2	5
Réexamen - Article 48.1			
Dépôts	0	3	2
Demandes traitées	4	0	3
Abus - Article 67			
Renvois	3	2	0
Demandes traitées	3	0	2
Candidats à l'examen d'agent			
Brevets	84	112	116
Marques de commerce	29	37	31

Tableau 22

Marques de commerce – Demandes déposées et enregistrées par pays
 Pour la période 2000-2001

Pays	Demandes déposées	Demandes enregistrées
Afrique du Sud	51	13
Allemagne	1 434	476
Andorre	1	0
Antigua-et-Barbuda	3	0
Antilles	35	11
Antilles néerlandaises	27	8
Arabie saoudite	1	1
Argentine	38	7
Australie	301	101
Autriche	104	45
Bahamas	43	9
Barbade	32	3
Belgique	150	52
Belize	3	0
Benelux	1	0
Bermudes	21	10
Brésil	81	12
Bulgarie	4	0
Canada	21 229	8 798
Chili	34	9
Chine	89	45
Chypre	5	4
Colombie	14	6
Costa Rica	5	1
Croatie	1	2
Cuba	3	3
Danemark	143	54
Égypte	6	0
Émirats arabes unis	4	0
Équateur	0	1
Espagne	196	101
États-Unis	14 078	4 907
Fidji	0	1
Finlande	95	43
France	1 247	458
Gibraltar	1	1

Tableau 22 (suite)

Marques de commerce – Demandes déposées et enregistrées par pays
 Pour la période 2000-2001

Pays	Demandes déposées	Demandes enregistrées
Grèce	1	3
Guyane	0	1
Hong Kong (Chine)	119	68
Hongrie	6	2
Îles Anglo-Normandes	9	2
Îles Caïman	24	1
Îles Marshall	0	1
Îles Turks et Caïcos	2	0
Îles Vierges britanniques	63	10
Inde	17	11
Indonésie	3	2
Iran	3	0
Irlande	71	13
Islande	6	1
Israël	74	20
Italie	483	200
Jamaïque	4	0
Japon	868	354
Jordanie	4	0
Kazakhstan	0	1
Kenya	1	0
Koweït	1	0
Liban	3	1
Libéria	0	1
Liechtenstein	12	13
Lituanie	2	0
Luxembourg	55	15
Macau	0	1
Malaisie	12	2
Maroc	5	0
Maurice	6	0
Mexique	67	38
Monaco	21	12
Nouvelle-Zélande	63	14
Norvège	49	23
Office européen des brevets	0	1
OHIM (Bureau d'Alicante)	3	0

Tableau 22 (suite)

Marques de commerce – Demandes déposées et enregistrées par pays
 Pour la période 2000-2001

Pays	Demandes déposées	Demandes enregistrées
Pakistan	1	0
Panama	16	2
Paraguay	1	0
Pays-Bas	496	150
Pérou	4	0
Philippines	5	2
Pologne	24	5
Portugal	59	22
République de Chine (Taïwan)	120	45
République de Corée	77	33
République dominicaine	1	6
République tchèque	18	4
Roumanie	0	1
Royaume-Uni	1 048	300
Russie (Fédération de)	11	7
Samoa	3	0
Singapour	43	25
Slovaquie	3	1
Slovénie	2	2
Sri Lanka	2	0
Suède	339	72
Suisse	827	250
Swaziland	0	1
Thaïlande	11	3
Trinité-et-Tobago	1	0
Tunisie	1	1
Turquie	4	13
Ukraine	4	0
Uruguay	3	0
Venezuela	3	1
Vietnam	1	1
Yougoslavie	1	0
Total	44 666	16 940

Tableau 23

Demandes de marques de commerce - Délais d'exécution(Dépôt au 1^{er} rapport d'examen)

2000-2001	Demandes traitées	Délai d'exécution jusqu'au 1^{er} rapport	Inventaire	Demandes
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	7 429	12,6	62 223	12 015
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	6 476	13,4	69 696	12 121
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	7 691	14	72 510	11 177
4 ^e trimestre (janv. - mars)	8 144	15	74 913	10 910
1999-2000	Demandes traitées	Délai d'exécution jusqu'au 1^{er} rapport	Inventaire	Demandes
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	5 628	7,1	48 658	10 463
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	7 985	8,1	49 992	10 234
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	7 752	9,5	51 668	10 900
4 ^e trimestre (janv. - mars)	7 123	10,7	59 375	12 032
1998-1999	Demandes traitées	Délai d'exécution jusqu'au 1^{er} rapport	Inventaire	Demandes
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	7 360	4,6	39 052	9 522
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	6 646	4,9	41 005	9 252
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	7 277	5,7	42 403	8 598
4 ^e trimestre (janv. - mars)	6 105	6,5	45 829	11 028
1997-1998	Demandes traitées	Délai d'exécution jusqu'au 1^{er} rapport	Inventaire	Demandes
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	7 382	4,5	34 487	9 301
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	7 630	4,4	35 090	8 292
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	7 710	5	35 693	8 123
4 ^e trimestre (janv. - mars)	7 492	5,6	37 142	8 751

Tableau 24

Marques de commerce – Principaux déposants au Canada
Pour la période 2000-2001

UL Canada Inc.	72
Banque Royale du Canada	45
Telus Corporation	45
Honda Canada Inc.	33
Sears Canada Inc.	31
Kellogg Canada Inc.	29
Estee Lauder	26
The Procter & Gamble Co.	24
Effem Inc.	20
La Société Canadian Tire Limitée	15

Tableau 25

**Commission des oppositions des marques de commerce -
Volume d'activités**

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Déclarations d'opposition signifiées	1 272	1 077	1 145
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition	161	168	121
Avis signifiés en vertu de l'article 45	861	849	693
Décisions rendues en vertu de l'article 45	533	610	573

Tableau 26

Droits d'auteur - Enregistrements (nationaux et étrangers)

D'après les demandes enregistrées en vertu de l'article 55

Exercice financier	Canada	Autres pays	Total
1998-1999	6 845	1 216	8 061
1999-2000	6 431	1 157	7 588
2000-2001	5 841	1 005	6 846

Tableau 27

Droits d'auteur - Langue des demandes

D'après les demandes enregistrées en vertu de l'article 55

Exercice financier	Anglais	Français	Total
1998-1999	6 290	1 771	8 061
1999-2000	5 992	1 596	7 588
2000-2001	5 493	1 353	6 846

Tableau 28

Droits d'auteur - Délais d'exécution des demandes

2000-2001	(en mois)
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	0,4
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	0,3
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	0,6
4 ^e trimestre (janv. - mars)	0,7
Moyenne	0,5

1999-2000	(en mois)
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	0,9
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	0,7
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	0,6
4 ^e trimestre (janv. - mars)	0,6
Moyenne	0,7

1998-1999	(en mois)
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	1,4
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	0,9
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	0,7
4 ^e trimestre (janv. - mars)	0,8
Moyenne	1,0

Tableau 29

Dessins industriels - Pays d'origine du déposant

Pays	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Afrique du Sud	6	1	1
Allemagne	68	90	45
Antilles	1	1	1
Argentine	0	0	1
Australie	41	33	31
Autriche	1	4	4
Bahamas	0	1	0
Belgique	11	4	5
Benelux	0	1	0
Brésil	1	5	2
Cameroun	0	1	0
Canada	733	601	479
Chine	13	8	14
Chypre	0	1	0
Corée du Sud	15	7	16
Danemark	6	7	6
Espagne	9	10	10
États-Unis	1 356	1 476	1 651
Finlande	7	5	2
France	101	66	74
Gibraltar	0	0	1
Hollande	27	34	40
Hong Kong (Chine)	12	31	43
Hongrie	0	0	1
Îles Anglo-Normandes	0	1	0
Irlande	1	2	1
Islande	0	0	1

Tableau 29 (suite)

Dessins industriels - Pays d'origine du déposant

Pays	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Israël	2	12	1
Italie	63	32	43
Japon	122	117	134
La Haye	0	0	1
Liban	0	1	0
Liechtenstein	0	1	1
Luxembourg	2	1	4
Maroc	0	0	1
Mexique	2	2	3
Monaco	0	0	1
Norvège	7	5	3
Nouvelle-Calédonie	1	0	0
Nouvelle-Zélande	2	6	6
Pays-Bas	27	34	40
Pologne	1	0	0
Porto Rico	1	0	0
Portugal	0	1	2
République de Chine (Taïwan)	10	18	11
Royaume-Uni	84	79	77
Russie (Fédération de)	1	2	0
Singapour	0	1	2
Suède	39	36	39
Suisse	156	101	85
Swaziland	0	0	3
Turquie	0	0	2

Tableau 30

**Dessins industriels -
Revendications de la priorité conventionnelle par pays**

Pays	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Afrique du Sud	2	2	0
Allemagne	48	68	44
Argentine	0	0	1
Australie	30	28	33
Autriche	0	3	3
Barbades	0	0	1
Belgique	0	1	0
Benelux	4	8	4
Brésil	1	1	2
Bulgarie	0	1	0
Chine	1	2	3
Columbie	0	0	1
Corée	2	4	10
Danemark	45	9	13
Espagne	8	7	5
États-Unis	1 095	1 311	1 446
Finlande	5	6	
France	62	45	72
Hollande	3	2	6
Hong Kong (Chine)	1	2	16
Hongrie	0	0	1
Irlande	0	1	1
Israël	3	9	2
Italie	31	18	27
Japon	106	94	95
Luxembourg	0	0	4
Maroc	0	0	1
Mexique	1	0	2
Norvège	8	6	3
Nouvelle-Zélande	1	5	6
OMPI	75	68	34
République de Chine (Taïwan)	0	0	2
Royaume-Uni	112	129	77
Russie (Fédération de)	1	1	0
Singapour	0	0	1
Suède	34	33	32
Suisse	8	4	20
Swaziland	2	0	0
Thailand	0	1	0
Turquie	0	0	2

Tableau 31

Dessins industriels - Délais d'exécution généraux

2000-2001	(en mois)
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	12,1
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	12,7
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	12,6
4 ^e trimestre (janv. - mars)	11,8
Moyenne	12,3
1999-2000	(en mois)
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	11,6
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	12,9
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	13,6
4 ^e trimestre (janv. - mars)	13,5
Moyenne	12,8
1998-1999	(en mois)
1 ^{er} trimestre (avr. - juin)	13,7
2 ^e trimestre (juill. - sept.)	13,7
3 ^e trimestre (oct. - déc.)	12,0
4 ^e trimestre (janv. - mars)	12,3
Moyenne	12,9

Tableau 32

Dessins industriels - Province du déposant

Province	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Terre-Neuve et Labrador	6	5	1
Nouvelle-Écosse	22	25	12
Île-du-Prince-Édouard	4	7	0
Nouveau-Brunswick	18	10	6
Québec	189	172	121
Ontario	331	270	226
Manitoba	64	36	23
Saskatchewan	13	6	5
Alberta	26	27	34
Colombie-Britannique	59	43	51

Tableau 33

Dessins industriels - Langue des demandes

Exercice financier	Anglais	Français
1998-1999	2 775	128
1999-2000	2 661	144
2000-2001	2 721	129

Tableau 34

Dessins industriels - Nombre de dépôts électroniques

Pour la période 2000-2001

Dépôts	Maintien de l'enregistrement	Licences	Commandes de documents	Correspondance
29	9	0	8	4

Tableau 35

Topographies de circuits intégrés – Volume d'activités

Topographies de circuits intégrés	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Demandes reçues	3	6	1
Enregistrements	5	6	1
Abandons	-	-	-
Cessions enregistrées	13	-	-
Services d'information	3	24	20

Tableau 36

Topographies de circuits intégrés - Nombre de dépôts électroniques

Pour la période 2000-2001

Générale	Commandes de documents	Enregistrements	Licences
1	0	1	0

Figure 11

Nombres d'employés à l'OPIC

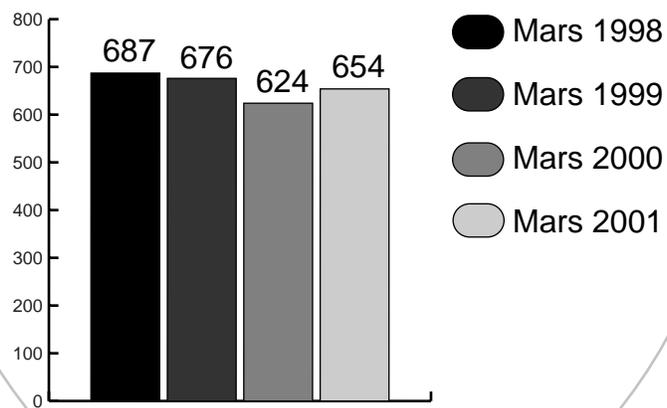
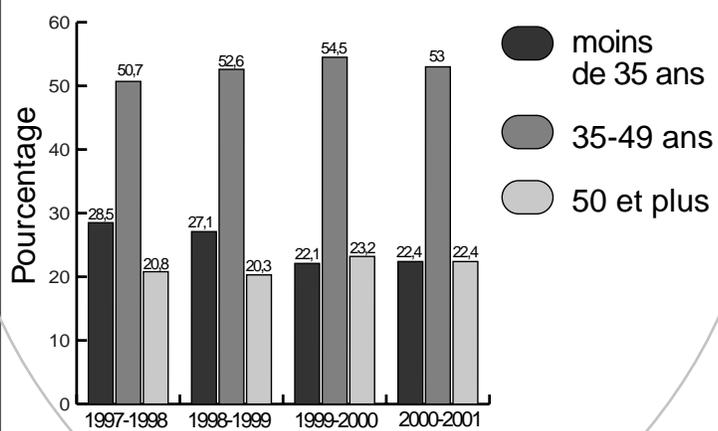


Figure 12

Employés par groupes d'âge



Section 8 : Informations supplémentaires

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

Brevets

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Accuser réception du dépôt des demandes de brevets accompagnées d'une carte-réponse pré-adressée • Délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences de dépôt • Délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété des documents conformes aux exigences d'enregistrement • Procéder à un examen de fond suivant la réception d'une demande d'examen déposée après le 1^{er} août 2000 • Énumérer dans le premier rapport de l'examineur toutes les objections connues à la brevetabilité • Délivrer un brevet 	<ul style="list-style-type: none"> • dans la journée ouvrable suivant la date de réception de la demande • dans les 4 semaines suivant la date de réception de la demande • dans les 4 semaines suivant la date de réception de la demande • dans les 23 mois suivant la date de réception d'une demande d'examen • au moment de l'examen • dans les 12 semaines suivant la réception des droits définitifs 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 jour ouvrable • 4 semaines • 4 semaines • 25,45 mois • au moment de l'examen • 12 semaines

Commission d'appel des brevets

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Brevets <ul style="list-style-type: none"> – communiquer avec le demandeur une date d'audition • Dessins industriels <ul style="list-style-type: none"> – communiquer avec le demandeur une date d'audition 	<ul style="list-style-type: none"> – dans les 24 mois suivants – dans les 2 mois suivants 	<ul style="list-style-type: none"> – 24 mois – 2 mois

Marques de commerce

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Accuser réception des nouvelles demandes correctement déposées • Accuser réception des demandes présentées par voie électronique • Approuver les demandes recevables • Présenter le premier rapport d'examen dans le cas des demandes inacceptables • Publier les marques dans le <i>Journal des marques de commerce</i> • Approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque aucun rapport d'examen n'est nécessaire • Approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsqu'au moins un rapport d'examen a été nécessaire • Délivrer les certificats d'enregistrement • Délivrer l'enregistrement des cessions pour les demandes déposées correctement • Délivrer les certificats de renouvellement 	<ul style="list-style-type: none"> • dans les 7 jours ouvrables suivant la date du dépôt • dans la journée ouvrable suivante • dans les 5 mois suivant la date du dépôt • dans les 13 mois suivant la date du dépôt • dans les 6 semaines suivant l'autorisation • dans les 9 mois suivant la date du dépôt • dans les 17 mois suivant la date du dépôt • dans les 10 jours ouvrables • dans les 6 semaines suivant la réception • dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des droits 	<ul style="list-style-type: none"> • 14,4 jours ouvrables • 1 jour ouvrable • 13,4 mois • 15 mois • 5 semaines • 17 mois • 24,3 mois • 12,3 jours ouvrables • 6,4 semaines • 7,1 jours ouvrables

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

Commission des oppositions des marques de commerce ¹

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la correspondance <ul style="list-style-type: none"> – opposition – article 45 • Tenir une audition orale <ul style="list-style-type: none"> – opposition – article 45 • Rendre une décision <ul style="list-style-type: none"> – audition orale : opposition – audition orale : article 45 – pas d'audition : opposition – pas d'audition : article 45 	<ul style="list-style-type: none"> – dans le mois suivant la réception – dans le mois suivant la réception – dans les 4 mois suivant la réception de la demande – dans les 4 mois suivant la réception de la demande – dans les 2 mois suivant l'audition orale – dans les 2 mois suivant l'audition orale – dans les 4 mois suivant l'étape de la décision – dans les 4 mois suivant l'étape de la décision 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 mois – 1 mois – 12 mois – 5 mois – 1 mois – 2 mois – 3 mois – 5 mois

¹ La décision qu'a rendue récemment la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Devinat c. Canada* (Commission de l'immigration et du statut de réfugié), C.A.F. n° A-336-98, en date du 29 novembre 1999, pourrait avoir une incidence marquante sur la publication des décisions de la Commission des oppositions des marques de commerce et, plus particulièrement, sur la traduction des décisions relatives aux oppositions et à l'article 45 dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Pour le moment, les décisions définitives concernant les cas d'opposition et les cas liés à l'article 45 sont traduites quand les procédures ont lieu dans les deux langues officielles, et ces décisions représentent environ 10 p. 100 des décisions finales de la Commission. Le registraire sollicite actuellement l'opinion de Justice Canada quant à l'application possible du jugement de la Cour.

Droits d'auteur

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Procédure ordinaire <ul style="list-style-type: none"> – transmettre la demande à l'examineur pour examen – vérifier l'exactitude de la demande – attribuer un numéro d'enregistrement de droit d'auteur; imprimer le certificat d'enregistrement; procéder à un contrôle de la qualité – poster le certificat d'enregistrement au demandeur • Procédure accélérée <ul style="list-style-type: none"> – entreprendre le processus après avoir reçu la demande; informer le demandeur au téléphone • Cessions et licences : vérifier l'authenticité des documents et attribuer un numéro de dossier à la réception du document original (ou de la copie certifiée) pour enregistrement; poster au demandeur le document d'enregistrement et de cession <ul style="list-style-type: none"> • Copies ou extraits du registre • Copies certifiés 	<ul style="list-style-type: none"> – 2 semaines suivant la réception de la demande – 1 semaine – 1 semaine – 4 semaines suivant la réception de la demande – 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande • 4 semaines • 2 jours ouvrables • 3 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> – 6 jours – 2 jours – 4 jours – 3 jours (total de 3 semaines) – 1 jour ouvrable • 3 semaines • 2 jours ouvrables • 2 jours ouvrables

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

Dessins industriels

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir les demandes <ul style="list-style-type: none"> – vérifier si elles sont conformes aux exigences – attribuer une date de dépôt et un numéro de demande – préparer un certificat de dépôt ou envoyer une lettre indiquant que la demande est incomplète • Classer les demandes en fonction du système canadien de classification des dessins industriels • Rechercher les antériorités et les dessins enregistrés et examiner les demandes en vue de déterminer l'originalité des dessins <ul style="list-style-type: none"> – autoriser la demande, ou délivrer l'examineur où sont exposées les lacunes • Attribuer des numéros d'enregistrement <ul style="list-style-type: none"> – microficher et poster les certificats d'enregistrement • Abandon et rétablissement <ul style="list-style-type: none"> – envoyer un avis d'abandon – renvoyer la demande rétablie au processus d'examen • Préparer et poster le certificat de transaction et la cession • Préparer et poster le certificat d'enregistrement du maintien 	<ul style="list-style-type: none"> • dans les 4 semaines suivant la réception de la demande • dans les 2 semaines suivant la classification préliminaire • dans les 9 mois suivant la réception de la demande • dans les 2 semaines suivant l'approbation – dans les 2 semaines de l'identification des dossiers – dans les 2 semaines suivant la demande • dans la semaine suivant la réception de la cession • dans la semaine suivant la réception des droits 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines • 2 semaines • 12 mois • 2 semaines – 1 semaine – 1 semaine • 1 semaine • 1 semaine

Centre de services à la clientèle (Direction de l'information)

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux appels • Accès à un agent d'information (sur place) • Accès à des outils de recherche informatisés • Accusé de réception (demandes présentées par messagerie vocale, courriel, Internet) • Correspondance générale, demandes transmises par fax • Envoi de trousse par la poste • Accès public aux documents de référence sur les brevets <ul style="list-style-type: none"> – situés au Centre des services à la clientèle (C-229) (cessions) – situés au secteur des dossiers de recherche canadiens C-111/P4 (roses et folios de recherche) – situés sur la rue Oak – situés aux Archives et hors site – situés au C-110 (Collection des É.-U.) • Article 11 • Point 24 	<ul style="list-style-type: none"> • immédiate • 10 minutes • disponibilité d'un poste de travail • 2 jours ouvrables • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables – 15 minutes – 15 minutes – 1 jour ouvrable – 3 jours ouvrables – 15 minutes • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> • immédiate • 5 minutes • disponibilité d'un poste de travail • 2 jours ouvrables • 2 jours ouvrables • 2 jours ouvrables – 15 minutes – 15 minutes – 1 jour ouvrable – 3 jours ouvrables – 15 minutes • 5 jours ouvrables • 2 jours ouvrables

Normes de service à la clientèle de l'OPIC

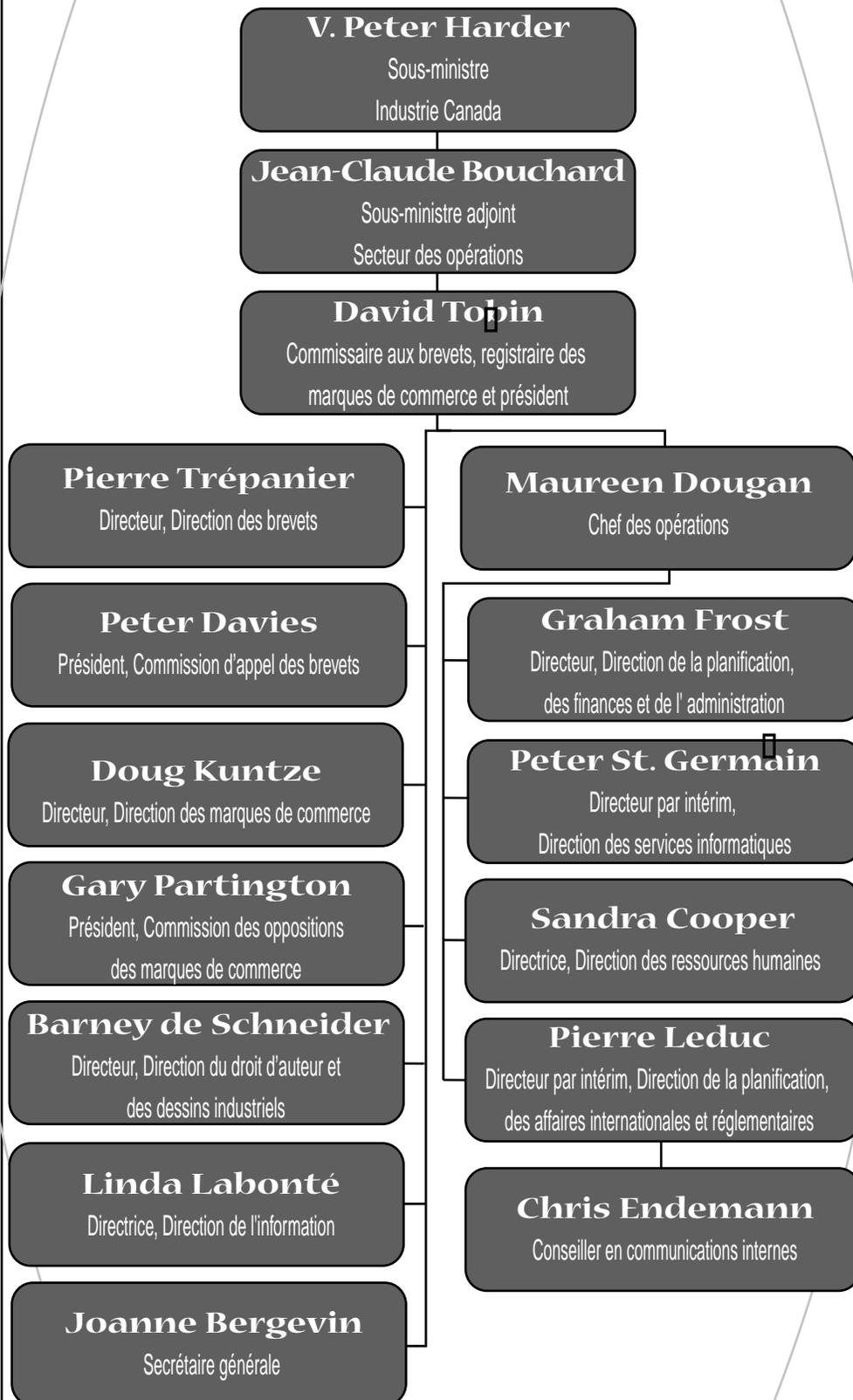
Centre de ressources (Direction de l'information)

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Services de recherche et de référence <ul style="list-style-type: none"> – référence rapide – recherche approfondie – formation sur le catalogue public en ligne/divers produits électroniques – orientation sur le Centre de ressources – fourniture de bibliographies – recherches de documentation en ligne • Acquisition et traitement de nouveaux livres <ul style="list-style-type: none"> – demandes ordinaires – demandes urgentes • Prêts inter-bibliothèques <ul style="list-style-type: none"> – urgents – ordinaires 	<ul style="list-style-type: none"> – 15 minutes – 2 à 5 jours – dans les 2 à 3 jours suivant la demande – dans les 2 à 3 jours suivant la demande – dans les 2 à 3 jours suivant la demande – dans les 2 jours suivant la demande – dans les 60 jours suivant la demande (selon la disponibilité) – dans les 2 à 5 jours suivants – dans les 24 heures suivantes – dans les 2 à 5 jours suivants 	<ul style="list-style-type: none"> – 15 minutes – dans les 2 à 5 jours – dans les 2 à 3 jours – dans les 2 à 3 jours – dans les 2 à 3 jours – dans les 2 jours – dans les 60 jours (selon la disponibilité) – dans les 2 à 5 jours – dans les 24 heures – dans les 2 à 5 jours

Services de reproduction et de vente (Direction de l'information)

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Copies en vente au comptoir <ul style="list-style-type: none"> – petite commande (moins de 5 brevets à partir de microfiches) – grosse commande (plus de 5 brevets) • Copies certifiées • Courrier ordinaire • Photocopies <ul style="list-style-type: none"> – moins de 500 pages – plus de 500 pages • Copies certifiées <ul style="list-style-type: none"> – dossiers au bureau – dossiers aux Archives publiques 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 minutes (avant 15 h 30) – 1 jour ouvrable • 3 jours ouvrables • 5 jours ouvrables – 2 jours ouvrables – 5 jours ouvrables – 2 jours ouvrables – 5 jours ouvrables 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 minutes – 1 jour ouvrable • 3 jours ouvrables • 5 jours ouvrables – 2 jours ouvrables – 5 jours ouvrables – 2 jours ouvrables – 5 jours ouvrables

Structure organisationnelle



Membres du Comité de direction

Commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président

David Tobin
Téléphone: (819) 997-1057
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : tobin.david@ic.gc.ca

Chef des opérations

Maureen Dougan
Téléphone : (819) 997-2186
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : dougan.maureen@ic.gc.ca

Secrétaire générale

Joanne Bergevin
Téléphone : (819) 953-6132
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : bergevin.joanne@ic.gc.ca

Conseiller, Services juridiques

Alan Troicuk
Téléphone : (819) 953-3309
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : troicuk.alan@ic.gc.ca

Président, Commission d'appel des brevets

Peter Davies
Téléphone : (819) 953-9067
Télécopieur : (819) 997-5052
Courriel : davies.peter@ic.gc.ca

Président, Commission des oppositions des marques de commerce

Gary Partington
Téléphone : (819) 994-4794
Télécopieur : (819) 997-5092
Courriel : partington.gary@ic.gc.ca

Directeur, Direction des brevets

Pierre Trépanier
Téléphone : (819) 997-1947
Télécopieur : (819) 994-1989
Courriel : trepanier.pierre@ic.gc.ca

Directeur, Direction des marques de commerce

Doug Kuntze
Téléphone : (819) 997-2423
Télécopieur : (819) 997-1421
Courriel : kuntze.doug@ic.gc.ca

Directeur, Direction du droit d'auteur et des dessins industriels

Barney de Schneider
Téléphone : (819) 997-1657
Télécopieur : (819) 953-6977
Courriel : deschneider.barney@ic.gc.ca

Directeur par intérim, Direction de la planification, des affaires internationales et réglementaires

Pierre Leduc
Téléphone : (819) 997-7243
Télécopieur : (819) 997-5052
Courriel : leduc.pierre@ic.gc.ca

Conseiller en communications internes (Communications et Relations avec les médias)

Chris Endemann
Téléphone : (819) 997-1357
Télécopieur : (819) 997-5052
Courriel : endemann.chris@ic.gc.ca

Directeur, Direction de la planification, des finances et de l'administration

Graham Frost
Téléphone : (819) 953-2990
Télécopieur : (819) 997-1890
Courriel : frost.graham@ic.gc.ca

Directrice, Direction de l'information

Linda Labonté
Téléphone : (819) 953-3504
Télécopieur : (819) 953-7620
Courriel : labonte.linda@ic.gc.ca

Directrice, Direction des ressources humaines

Sandra Cooper
Téléphone : (819) 997-2673
Télécopieur : (819) 997-2987
Courriel : cooper.sandra@ic.gc.ca

Directeur par intérim, Direction des services informatiques

Peter St. Germain
Téléphone : (819) 997-2923
Télécopieur : (819) 953-5059
Courriel : stgermain.peter@ic.gc.ca

Conseillers régionaux

Jean-Marie Paquette
Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 496-4739
Télécopieur : (514) 283-2247
Courriel : paquette.jeanmarie@ic.gc.ca

Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
5160, rue Yonge, bureau 800
North York (Ontario) M2N 6L9
Téléphone : (416) 954-2024
Télécopieur : (514) 936-0334

Tom Boyd
Conseiller régional
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Centre de services aux entreprises Canada/
Nouvelle-Écosse
1575, rue Brunswick
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1
Téléphone : (902) 426-6476
Télécopieur : (902) 426-6530
Courriel : boyd.tom@ic.gc.ca